

BULLETIN MUNICIPAL

SAINT-VAAST- LA-HOUGUE

JUILLET 2018

UNESCO :
10 ANS DÉJÀ !
P.08

ECO-CITOYEN,
L'AFFAIRE
DE TOUS
P.22

DÉFI DES PORTS
À SAINT-VAAST
EN 2019
P.38

SOMMAIRE

04> INFOS PRATIQUES

La mairie à votre service

05> ENVIRONNEMENT

Saint-Vaast à l'heure du développement durable

06> HISTOIRE

L'armement Valette : de la restauration au second empire

08> CULTURE

L'inscription des Tours Vauban à l'UNESCO : 10 ans déjà !

11> COMMERCES

Création de l'ACOPA

12> SOCIAL

Divers - Le CCAS

14> SPORT

Nombreuses manifestations estivales

16> COMMERCES

Auto-Ecole Tout'es permis

Menuiseries A3C

Bonnie Design

La Marina

18> AFFAIRES PORTUAIRES

Le Port

20> TOURISME

Une programmation estivale dense et variée

Regroupement touristique

L'OT du Cotentin

22> ECO-CITOYEN

Petit guide de la propreté pour rendre la ville plus agréable

La «chasse aux crottes» : mode d'emploi

Une ville propre : l'affaire de tous
Ordures ménagères / Déchetterie

26> LE SAVIEZ-VOUS ?

Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit.

27> ÉDUCATION

Nouvelle association de parents d'élèves au collège G. Fouace

Une équipe expérimentée au service de la réussite de tous les élèves.

28> TRAVAUX

Les HLM tant désirés

La salle M. P. Fouchet fait peau neuve

30> FLEURISSEMENT

Quoi de neuf dans les fleurs cette année ?

31> PATRIMOINE

Recensement des arbres beaux et remarquables

Pose de plaques commémoratives

32> NÉCROLOGIE

33> INFOS MAIRIE

L'aide au permis de conduire

Ressources Humaines

34> INITIATIVES

St Vaast : en collaboration avec les radioamateurs pour la sécurité

35> TRAVAUX

Du matériel en commun

36> SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La zone 30

Le double sens cyclable

37> FINANCES

38> SPORTS

Le défi des ports de pêche 2019

40> NATURE

Le frelon asiatique

42> EMPLOI

«Ne plus être seul» : accompagnement renforcé



Infos municipales

MOT DU MAIRE

Le 7 juillet 2008, il y a dix ans, à Québec, en liaison avec le réseau Vauban, les tours de Tatihou et de la Hougue étaient inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Fabuleuse reconnaissance de notre patrimoine local et opportunité historique pour développer notre attractivité touristique, cette notoriété internationale nous donne aussi des devoirs.

La décennie qui a suivi a permis à Saint-Vaast-la-Hougue de développer des équipements et des services qui nous positionnent avantageusement sur la côte Est du Cotentin.

C'est grâce à cette fabuleuse dynamique que les Saint-Vaastais ont obtenu les constructions nouvelles d'un centre de secours en 2015, d'une gendarmerie en 2016 ainsi que la validation d'un nouvel EPHAD et d'une école de voile en 2019.

La municipalité saint-vaastaise que j'ai l'honneur de diriger depuis 2001 a toujours cherché à faire de notre commune un lieu de vie agréable et attractif pour les résidents à l'année comme pour ceux qui nous rendent visite.

Etre attractif, c'est penser à la vie économique. La ville de Saint-Vaast la Hougue de par son positionnement maritime, se doit de valoriser en permanence ses filières pêche et ostréiculture, navales avec les chantiers de construction, de réparation mécanique et informatique et ses industries de pointe.

Le tourisme reste un maillon fort de notre économie locale. De son essor dépend un tissu commercial riche que beaucoup de collectivités nous envie. La nouvelle Communauté d'agglomération et le Département l'ont bien compris en initiant un projet immobilier d'importance sur le port associant les services d'accueil de

Tatihou et de la SPL tourisme.

L'année 2018 sera placée sur le développement des voies douces et de la sécurité. Pendant la saison estivale, la zone 30 sera redéfinie avec une priorité pour les piétons et cyclistes. En parallèle, une nouvelle piste cyclable de 900 mètres vers la Hougue leur sera mise à disposition. Une seconde tranche vers Réville est à l'étude et devrait être réceptionnée en 2019.

Dans un contexte budgétaire contraint que nous impose l'Etat, la municipalité de Saint-Vaast-la-Hougue cherche en permanence à améliorer son fonctionnement. Les subventions sur les travaux sont recherchées et obtenues, le travail des agents administratifs et techniques est optimisé. La recherche d'économie est permanente.

Le bon fonctionnement de notre collectivité, c'est aussi l'affaire de tous. Tout habitant doit penser aux meilleures conditions du « vivre ensemble ». Je vous convie à nous aider à garder notre mobilier urbain en état, à mieux respecter les arrêtés relatifs au stationnement des véhicules, à l'interdiction des feux de déchets verts et au maintien des chiens en laisse sur l'espace public en veillant à récupérer les déjections.

Des sanctions seront appliquées pour toute personne, résidente ou de passage, qui ne respecterait pas ces règles de savoir vivre.

Etre fier de son lieu de vie, c'est l'affaire de chacun. Je compte sur votre civilité.

En ce début de période estivale, permettez-moi au nom de la municipalité de Saint-Vaast-la-Hougue de souhaiter à chacune et à chacun d'entre vous d'agréables vacances.



Jean LEPETIT
Conseiller Départemental
Maire de Saint-Vaast-la-Hougue



« Le bon fonctionnement de notre collectivité, c'est aussi l'affaire de tous »

La mairie à votre service



Assistante sociale

Mme HASSIMO
Tél. 02 33 21 74 00
Lundi 14h-16h au bureau PMI,
Espace Vauban, uniquement sur
RdV auprès du centre médico-
social de Valognes.

Fédération ADMR

Mme PERROTE
Le 1^{er} et 3^{ème} mercredi de chaque
mois, de 10h-12h, salle des
permanences, Espace Vauban.
Sans RV.

La mairie :
Du lundi au vendredi
9h30-12h et 13h30-17h
Fermé le samedi

Le marché :
Samedi matin

La messe :
Dimanche à 11h

Assistant Social des Pêches Maritimes

M. Laurent COLLARD
Tél. 02 33 43 70 46
Salle des permanences, sur RV
Espace Vauban, sur RV auprès du
secrétariat des pêches maritimes
de Cherbourg

Ramassage des ordures ménagères

Du 15 juin au 15 septembre :
lundi, mercredi et vendredi
Du 16 septembre au 14 juin :
lundi et vendredi

*Le ramassage s'effectuant de très
bonne heure le matin, les sacs
devront être sortis la veille au soir
à partir de 19h (en aucun cas les
sacs poubelle ne doivent être sortis
ni laissés sur les trottoirs dans la
journée).*

Déchetterie d'Anneville-en-Saire

Du 1^{er} novembre au 31 mars :
lundi, mercredi, vendredi et samedi
Du 1^{er} avril au 31 octobre :
du lundi au samedi
Ouverture : 9h-12h et 13h30-17h



Saint-Vaast-la-Hougue à l'heure du développement durable



Chaque jour, la biodiversité subit des bouleversements dus à nos activités humaines : destruction des espaces naturels, utilisation intempestive de produits phytosanitaires, urbanisation massive, comblement des mares, élimination des haies... avec comme conséquence la diminution inquiétante des espèces, même les plus communes qui, jusqu'à peu, se maintenaient. Le respect des grands équilibres écologiques reste indispensable à toute forme de vie. Son rôle est vital pour la planète, notre alimentation, notre santé mais aussi notre économie. De plus en plus fort, la biodiversité perd sa vitalité. On estime que d'ici à 2030, une espèce sur cinq pourrait disparaître.

Pour enrayer la destruction de cette biodiversité, il convient que l'ensemble des acteurs de la société s'engage dans la protection de la nature de proximité en modifiant les modes de fonctionnement et en sensibilisant le grand public. Ce devoir à l'égard du vivant qui nous entoure s'inscrit désormais dans l'urgence. L'activité d'une Ville comme Saint-Vaast-la-Hougue a un impact sur son environnement. En avoir conscience est un premier pas. Mais agir pour en limiter les conséquences est essentiel. Notre commune, qui dispose d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.) sur le site de la Hougue, a souhaité utiliser cet espace inoccupé afin d'expérimenter sous l'aspect du développement durable, grâce à l'association Agir Pour le Val de Saire, ce haut lieu de Saint-Vaast-la-Hougue en préservant sa biodiversité et son

caractère historique.

La commune s'est engagée à garantir la préservation et le développement « vert », ainsi que durable du site sous trois aspects sans utiliser de produits phytosanitaires.

« Préservation de la biodiversité »

Implantation d'un rucher

Trois ruches ont été installées en juillet 2017 sur le côté Est de la tour. Il s'agit de ruches Dadant plus adaptées à notre climat. Nous avons également privilégié l'abeille noire, race non modifiée génétiquement, afin de préserver la biodiversité locale. Dès l'été 2018, nous comptons récolter notre propre miel et faire découvrir l'apiculture et la sauvegarde de la faune et de la flore aux écoliers et aux habitants.



Ecopâturage

Trois chèvres naines ont élu domicile dans la zone Nord de la presqu'île. Le but étant de réduire l'impact de l'être humain sur la tonte de l'herbe. Cela permettant une meilleure protection du site en limitant les engins mécaniques et polluants. Venez les voir dans l'enceinte et participez au sondage sur la page Facebook de l'association Agir Pour le Val de Saire afin de choisir le nom d'un des boucs.



Installation de refuge de la biodiversité

Différents refuges vont être installés courant 2019 sur l'ensemble du site, notamment des nichoirs pour oiseaux, pour chauve-souris, mais aussi des refuges pour insectes. Ces différents abris seront, nous l'espérons, réalisés en partenariat avec les écoles locales afin d'éduquer la nouvelle génération à la préservation de la biodiversité.

L'armement Vallette : de la restauration au second empire

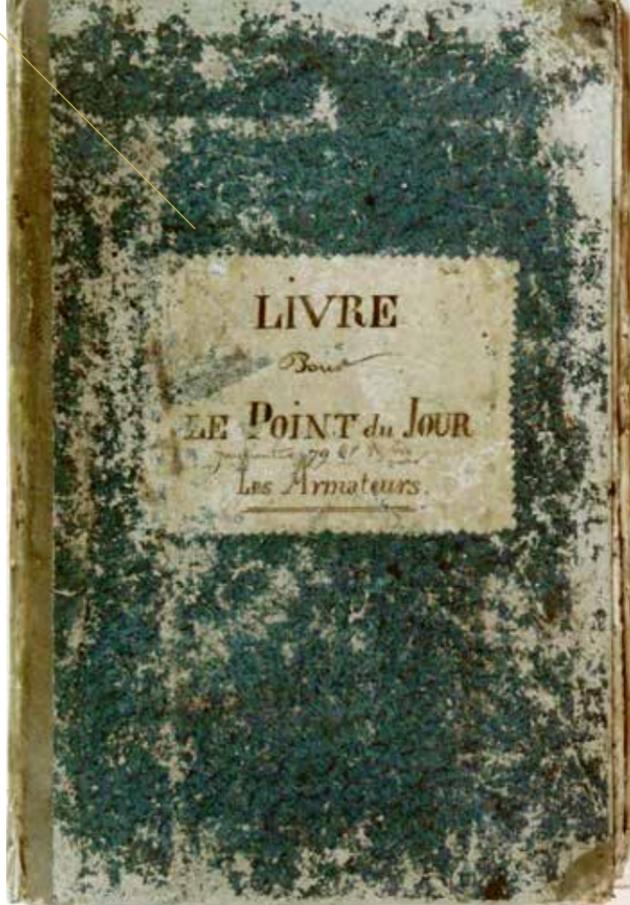
Il nous a semblé intéressant de présenter un exemple d'armement indépendant et familial, comme il en a existé jadis de nombreux à Saint-Vaast.

Pierre Auguste Vallette, né le 7 mai 1792, est d'abord marin lors de son mariage avec Louise Cuquemelle le 20 octobre 1814. Puis Pierre-Auguste Crée un commerce de fournitures maritimes et spiritueux qu'il développe avec succès. Alors que la Restauration marque la renaissance du commerce maritime, il arme une quinzaine de navires pour le cabotage, principalement entre 1830 et 1864, dont il gère les intérêts des sociétaires porteurs de parts.

Des liens de solidarité forts se développaient alors entre armateur, capitaine et même constructeur, le capitaine détenant souvent lui-même des parts du navire qu'il commandait. Par ailleurs le commerce maritime, du fait des divers risques encourus, conduisait l'armateur indépendant à fractionner entre plusieurs sociétaires le coût total de l'armement, ce qui aboutissait à une sorte de copropriété des navires qui le garantissait tant de l'aléa commercial que du risque de la mer, deux écueils majeurs dans cette activité.

Dans un document intitulé : Noms des navires dont Mr Vallette est armateur, figurent, pour la période 1830-1853, une liste de 15 bâtiments, de 54 tonneaux à 113 tonneaux, avec leur date de lancement, les noms des sociétaires dont l'armateur, et plus tard sa veuve, régissent les intérêts. Presque tous ces navires sont des bisquines produites localement par les nombreux chantiers saint-vaastais et encore très en vogue, même sous le Second Empire, du fait de leur robustesse et de leur polyvalence, tant pour la pêche que pour le cabotage.

La première unité de l'armement Vallette est le Saint Joseph, petite bisquine de 29 tonneaux, premier voyage en 1830, perdue en mer en 1850. C'est la seule unité armée chaque année pour le cabotage mais aussi pour la pêche au



maquereau. La seconde, la Clémence, est une bisquine de 60 tonneaux, construite en 1835 et vendue après 1844. En 1839, l'armement s'étoffe avec le lancement de 3 nouveaux bâtiments : en août, le Jeune Alphonse, bisquine de 79 tonneaux et l'Aurore, bisquine de 73 tonneaux, qui se perd sur les bancs de la Weser, à l'entrée du port de Brême (Allemagne), le 25 juin 1851, enfin la Marie, bisquine de 55 tonneaux, lancée le 4 septembre.

Puis, en 1841, la Normandie, bisquine de 78 tonneaux, lancée le 9 janvier et vendue le 18 janvier 1855, et le Point du Jour, bisquine de 79 tonneaux lancée le 23 février et ayant fait naufrage en 1858.

En 1842, à nouveau deux unités, l'Aimable Elisa, bisquine de 57 tonneaux achetée le 31 janvier. Elle avait été construite en 1836 et se perd, corps et biens, sur le banc de Blackwater, sur la côte de Wexford (Irlande), le 8 avril 1858. L'Hélène, bisquine de 57 tonneaux construite en 1838, est achetée le 6 septembre 1842, suite à la faillite de son précédent armateur. En 1843, c'est l'Albert, courrier de la Manche, de 112 tonneaux, qui est lancé le 29 juin.

Cette même année 1843, Pierre Auguste Vallette décède le 11 décembre, conduisant son épouse à devenir, à son tour non seulement commerçante mais armateur ! A l'époque de la Monarchie de Juillet, où les femmes restent soumises, le plus souvent, à la gent masculine, Louise Cuquemelle a les qualités nécessaires pour assurer cette responsabilité, alors que son seul fils, Augustin Eugène, est encore enfant.

L'année suivante, c'est donc la veuve Vallette, Louise Cuquemelle, qui gère l'armement et fait lancer la bisquine le Phénicien, de 73 tonneaux, le 15 août 1844, puis la bisquine l'Adélaïde, le 19 septembre 1846.

L'armement est augmenté, un peu plus tard, de la goëlette l'Union, de 97 tonneaux, lancée le 8 août 1850, de la goëlette Phénicienne, de 109 tonneaux, lancée en 1853 et perdue le 29 août 1868, en mer Baltique à Hasle, île de Bornholm (Danemark) puis de l'Adèle et de la Florine. Louise Cuquemelle acquiert également des parts de navires dont elle ne gère pas l'armement. C'est le cas, en 1852, pour la goëlette Aimée-Victoire, de 143 tonneaux, qui est gérée par le constructeur Guillaume Thin et a coûté 41 900 francs.

Le 24 avril 1859, Louise Cuquemelle, âgée de 70 ans, décide de vendre à ses enfants Augustin et Rosalie une grande partie de ses parts d'armement, soit celles de neuf navires qui représentent à elles seules 14 100 francs, à comparer aux 9400 francs qu'elle détenait, en parts d'armement en 1844. Sa volonté de diversifier ses armements apparaît bien, reposant sans doute également sur l'usure ou la disparition de certains bâtiments après plus de vingt années de navigation intensive.

En effet, on ne trouve, dans l'acte de vente, que quatre bâtiments figurant sur le registre initial de l'armement Vallette, le plus ancien étant la Normandie, navigant depuis 1841, puis l'Union, la Florine et l'Adèle, tous lancés entre 1850 et 1854, de même que la goëlette Aimée Victoire, dont Louise Cuquemelle avait acheté 2/64^{ème} à l'occasion de son lancement en 1852.

Louise Cuquemelle cède aussi ses 18/219^{èmes} parts, d'une valeur de 5000 francs, du brick Louis XIV, construit par le chantier de Guillaume Thin en 1858. Ce brick détient, avec 292 tonneaux, le record du tonnage des navires construits à Saint-Vaast, à cette époque. Désormais c'est Augustin qui gère l'armement Valette, alors que le port de Saint-Vaast est encore fréquenté, en 1864, par 150 bâtiments de plus de 3 tonneaux.

Toutefois, la décennie 1880-1890 voit la fin du cabotage saint-vaastais si florissant. Augustin Vallette abandonne, lui



aussi, son activité d'armateur, tout en conservant le négoce familial très prospère. Exemple, il revend le 15 juin 1888 à Alfred Levêque, courtier maritime, ses parts dans le steamer Roitelet pour 5000 francs. En 1891, il ne reste plus qu'une trentaine de bâtiments de plus de trois tonneaux dans le port de Saint-Vaast et, en 1900, Augustin ne possède plus qu'une seule part d'armement d'une valeur de 2800 francs, soit 1/64^e du vapeur Cambronne, attaché au port du Havre.

Edmond THIN
Écrivain et historien

« record du tonnage des navires construits à Saint-Vaast »

Cette même année 1843, Pierre Auguste Vallette décède le 11 décembre, conduisant son épouse à devenir, à son tour non seulement commerçante mais armateur ! A l'époque de la Monarchie de Juillet, où les femmes restent soumises, le plus souvent, à la gent masculine, Louise Cuquemelle a les qualités nécessaires pour assurer cette responsabilité, alors que son seul fils, Augustin Eugène, est encore enfant.

Edmond Thin

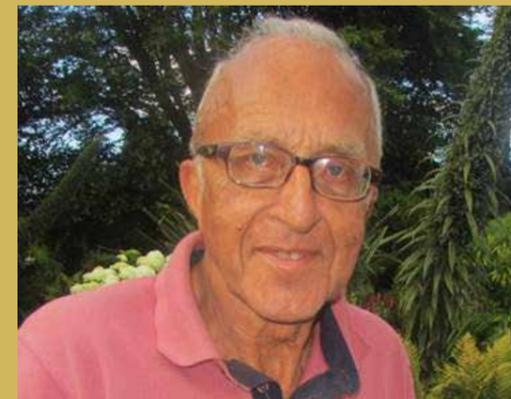
Les seigneurs de Dur-Ecu

Vie quotidienne et ascension sociale de gentilshommes campagnards et de notables du Cotentin du XVII^e au XX^e siècle

HEIMDAL

Quels liens entre le manoir de Durécu de la Hague et le Durécu de Saint-Vaast la Hougue ou encore celui de Gatteville ? Qui étaient les Seigneurs de Durécu ? Quels sont les trois maires de Saint-Vaast qui ont habité à Durécu ? C'est à toutes ces questions et à beaucoup d'autres qu'Edmond Thin apporte des réponses dans son nouvel ouvrage, LES SEIGNEURS DE DURECU, en nous faisant découvrir l'histoire totalement inédite des habitants successifs de Durécu. C'est une véritable saga, particulièrement vivante, se déroulant sur plus de quatre siècles, celle de trois familles, gentilshommes campagnards puis simples notables, très impliqués, depuis 1686, dans la vie sociale de Saint-Vaast.

Les Seigneurs de Durécu, éditions HEIMDAL, catégorie « Beaux livres », 192 pages et 295 photos.



L'inscription des Tours Vauban à l'UNESCO : 10 ans déjà !



« Traversées de la Hougue » - Jocelyne Pernet, lauréate pour Saint-Vaast

Cela fait déjà 10 ans que les Tours Vauban de Tatihou et de la Hougue sont inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco.

Rappelons brièvement les circonstances de cette inscription. En 2003 la ville de Besançon envisage de proposer sa candidature en vue d'une inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco, mais sur conseil du Ministère de la Culture, seront associés d'autres sites fortifiés présentant des caractères similaires et complémentaires. L'association du Réseau des sites Majeurs de Vauban, créée en 2005, valide la liste définitive de 14 sites (dont les tours de La Hougue et de Tatihou à Saint-Vaast-la-Hougue) pour formuler une demande d'inscription unique et en série : « l'œuvre de Vauban ». Proposée à l'Etat français qui retient cette proposition, cette liste amputée de 2 sites sera inscrite au patrimoine mondial par l'Unesco le 7 juillet 2008. Les Saint-Vaastais et les visiteurs pourront voir en juillet une photo en grand format de chacun des 12 sites Vauban accrochée sur les murs autour de la Mairie et de l'Eglise. Ce sont les photos qui ont été primées en 2018 dans le cadre du concours photos lancé par le réseau Vauban. (Insérer photo de Jocelyne Pernet (Traversées de la Hougue) lauréate pour Saint-Vaast)

Cette inscription des Tours Vauban de Saint-Vaast à l'Unesco implique de nombreux acteurs. Il faut d'abord distinguer les propriétaires et les gestionnaires. Pour Tatihou, le

propriétaire est le Conservatoire du littoral, le gestionnaire est le Département de la Manche. Pour la tour de ma Hougue, le propriétaire est la Marine Nationale, le gestionnaire est la Mairie de Saint-Vaast. A cela il faut ajouter le Ministère de la Culture qui, via la Direction régionale des affaires culturelles, assure la liaison avec l'Unesco. C'est la Mairie de Saint-Vaast qui dirige le Comité de pilotage lequel réunit l'ensemble des acteurs concernés, dont les collectivités locales. Pour gérer les Tours, l'Unesco exige un plan d'action pluriannuel. Elaboré par l'équipe de Tatihou et celle de la Mairie de Saint-Vaast, et validé par le Comité de pilotage, le premier plan a couvert la période 2008 à 2013, le deuxième concerne la période 2013 à 2018. Le troisième plan d'action, pour la période 2019 à 2024, est en cours d'élaboration. L'Unesco n'apporte aucun financement spécifique pour gérer et mettre en valeur ce patrimoine. Par contre, l'Unesco apporte un supplément important de notoriété. Dans les 2 ans qui ont suivi l'inscription des Tours au patrimoine mondial, le nombre des visiteurs de Saint-Vaast a augmenté de 30%. Plus récemment on a pu noter l'accroissement sensible du nombre de visiteurs étrangers, en tête desquels figurent les Allemands, les Anglais, les Hollandais et les Belges. L'île de Tatihou et la commune de Saint-Vaast-la-Hougue ont vu leur notoriété s'accroître grâce à de nombreux reportages télé et radio, notamment « Des racines et des ailes », « Silence ça pousse », émission « Littoral France 3 », journal de 13h sur France 2, TF1...

Jean-François CLAUDE,
Délégué à la culture

En 10 ans, l'inscription à l'Unesco a généré des réalisations.

* Les 2 sites sont ouverts au public, presque toute l'année pour Tatihou et d'avril à octobre pour la Hougue. (Il est à noter que la réfection en cours de la



Porte aux Dames par les Monuments historiques entraînera la fermeture de la Tour aux visiteurs pendant l'été 2018).

* Pendant cette décennie, le Musée de Tatihou a proposé des expositions qui ont marqué par leur qualité et qui ont notamment contribué à mettre en valeur le patrimoine maritime de Saint-Vaast. On peut rappeler ici quelques unes de ces expositions :

* 2008 : sur les pas de Vauban, Tours fortifiées des côtes de la Manche

* 2009 : La coquille Saint-Jacques, sentinelle des mers

* 2010 : Flottes et fracas, les épaves de la Hougue 1692; du verre sous la mer, la galiotte d'Omonville

* 2011 : La Manche, une mer en couleurs ; Quoi, il est pas frais mon poisson ?

* 2012 : Sagas de Tatihou ; Pressoires, hirondelle, vaurien : Histoire de la plaisance en Normandie



* 2013 : Terre de pêche, 4000 ans d'archéologie et d'histoire du littoral de la Manche

* 2014 : Avis de grand frais ; La mer aux rayons

* 2016 : La mer déborde mais ça n'date pas d'hier

* 2017 : Hangar de la Sainte-Thérèse-Souvenez-vous

* 2018 : Tromelin, l'île des esclaves oubliés

* Tatihou fait un important travail avec les scolaires

* Les Traversées de Tatihou, festival annuel de musiques du monde, sont l'occasion d'une valorisation exceptionnelle de l'île et de son patrimoine

* Un sentier pédestre a été aménagé autour du site de la Hougue. C'est un lieu de promenade très fréquenté par les Saint-Vaastais et les visiteurs.

* Un sentier Vauban de 7,5 kms autour de la ville, avec panneaux explicatifs, est à la disposition des promeneurs. Enfin l'accès à la Hougue va être facilité par l'aménagement récent d'une piste cyclable.

* Les plaques de rue de la ville ont été « relookées » aux couleurs « Vauban ».

* Via la Mairie, la Marine met à disposition la caserne et ses annexes pour des événements comme le Festival des chants Marins, le Festival du livre ou la Semaine Vauban.

* La restauration de la Porte aux Dames sera achevée avant la fin de l'année. De même, un local d'accueil de 60 m² va être prochainement aménagé dans une salle au pied de la Tour de la Hougue.

* Récemment, dans une perspective de gestion et de promotion environnementales du site, des abeilles et des chèvres ont été implantées.

* Avec les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, un projet en cours vise à associer plus étroitement les villes limitrophes des deux Tours (Crasville, Aumeville Lestre, Morsalines, Quettehou, Réville, La Pernelle, Anneville en Saire, Saint-Vaast la Hougue) à la mise en valeur conjointe de leur patrimoine et du patrimoine « Vauban ».

La notoriété croissante de Tatihou se perçoit à travers le nombre de ses visiteurs : 100 000 en 2017, dont 70000 entrées payantes. Sous la houlette du Conseil départemental, le dispositif d'accueil hôtelier de l'île devrait évoluer sensiblement dans les années à venir.

Les 16 hectares du site de la Hougue, actuellement divisés entre l'espace de la Tour ouverte au public, la caserne et le sémaphore réservés à un usage militaire, constituent un immense potentiel.

La Semaine Vauban sera l'occasion de fêter ce dixième anniversaire de l'inscription des Tours Vauban à l'Unesco. Cette Semaine Vauban, qui aura lieu du 6 juillet au 15 juillet, a été organisée en commun avec Tatihou, l'association des Commerçants de Saint-Vaast, l'association « L'huitre Saint-Vaastaise », l'association Agir pour le Val de Saire, l'association Défis Sentiers Océans et l'Office du Tourisme.



Photo de Florence Guitton primée au concours photos de 2015



Photo de Pierre Lecavelier primée au concours photos de 2015

SEMAINE VAUBAN

DU 6 AU 15 JUILLET 2018

10^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'INSCRIPTION À L'UNESCO



Vendredi 6 juillet	18h : Vernissage de l'exposition des œuvres que les Peintres Officiels de la Marine ont réalisées au cours de leur résidence à Tatihou au printemps 2018
Samedi 7 juillet	Arrivée des bateaux du Tour des Ports de la Manche De 13h30 à 17h : Cerfs volants au dessus de la Petite Plage (route de Réville) Entre 13h30 et 17h30 : Parcours en calèche du centre-ville jusqu'à la Tour de la Hougue 17h/19h30 : apéro-concert Place Belle Isle, avec Gwenaëlle Legrand en duo (variétés et rock) suivi d'un lancer de ballons à la Petite Plage 18h/19h30 : Parcours pour un nouveau regard sur la rade avec l'amphibie de Tatihou
Dimanche 8 juillet	9h : Départ du Tour des Ports de la Manche Course de Swim and Run (Tatihougue) ; 13h45 : parcours découverte à la Hougue de 4,5 km ; 15h : parcours élite de 12,8 km entre la Hougue et Tatihou ; 19h/20h30 : Parcours pour un nouveau regard sur la rade avec l'amphibie de Tatihou
Lundi 9	18h : Vernissage de la fresque « Chemin de croix » de Jean-Philippe Burnel à l'Eglise de Rideauville
Mardi 10	18h : Conférence « Sur les pas de Vauban en Cotentin », par Annick Perrot à la Salle René Mercier
Mercredi 11	14h : Visite de la Tour de la Hougue par l'Office du Tourisme A partir de 18 h : Pique-nique concert à la Hougue avec « L'Échappée Belle », groupe de Musiques d'Irlande ; à partir de 22 h : lâcher de lanternes
Jeudi 12	18h : Pièce de théâtre en plein air à la Hougue "Homo Camping Carus" par la Compagnie Cap-Chiche
Vendredi 13	18h : Conférence « Le patrimoine mondial de l'Unesco », par Jean-Michel Pérignon à la Salle René Mercier
Samedi 14	15h15 : Visite guidée de la Tour de Tatihou 15h30 : Jeux traditionnels à la Petite Plage 10h/22h : Fête de l'huître (Place de l'Ecole de voile) : dégustation et musique 21h : Bal 22h15 : Retraite aux flambeaux 23h30 : Feu d'artifice musical « Hommage à Vauban »
Dimanche 15	15h15 : Visite guidée de la Tour de Tatihou 10h/22h : Fête de l'huître (Place de l'Ecole de voile) : dégustation et musique

Renseignements : Mairie 02 33 88 62 30 - Bureau d'Information Touristique : 02 33 71 99 71 // www.saintvaast.fr



COMMERCE

Création de l'ACOPA



ACOPA :

Association des Commerçants, Ostréiculteurs, Pêcheurs et Artisans

Le bureau :

Il est composé de 5 membres-
Présidente : Christelle Alix (Boulangerie Gibon)
Trésorière : Nadège Billaud (La cale aux fleurs), adjoint : Alexandre Labadie (Le fumoir)
Secrétaire : Lucie Besselièvre, adjointe : Claude-Marie Buquin (L'oisive)

Les projets de l'ACOPA à venir :

- Décoration d'un rond point d'entrée de ville pour les 10 ans des Tours Vauban,
- 7 juillet, avec la commune, apéro concert place Belle Isle et lâcher de ballons,
- En novembre Fête « Terre, coquillages et crustacés »,
- Animations pour les fêtes de fin d'année.



Mettre le commerce au cœur de l'animation en impliquant les commerçants dans les manifestations de la ville, nautiques, sportives, culturelles, est un axe majeur de notre action. La ville de Saint-Vaast-la-Hougue a beaucoup d'atouts pour être une destination touristique incontournable dans le Val de Saire.

La beauté du site attire de nombreux touristes et le monde du commerce doit être à l'écoute des consommateurs afin de leur offrir la meilleure prestation, s'adaptant aux attentes des visiteurs. Comment les faire venir, comment les faire rester, inciter la consommation quand on sait que chaque jour pendant les trois mois d'été 500 personnes vont sur l'île Tatihou, d'autres restent à quai faute de place et visitent la ville, les plaisanciers remettent leur bateau à l'eau, l'école de voile affiche complet, les marcheurs sont de plus en plus nombreux à faire le Tour de la Hougue et voir les Tours Vauban inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco ; tout ce monde a besoin de se ravitailler, d'avoir un souvenir, ...

C'est pourquoi afin de créer une synergie et permettre de développer une complémentarité entre chaque établissement, une commerçante a souhaité apporter son aide, pour

animer la ville et lui donner une image toujours plus attractive.

Sous cette impulsion, une première réunion avec les commerçants a eu lieu en Octobre 2017 visant à préparer l'animation des fêtes de fin d'année et a mis en évidence la nécessité de recréer l'association des commerçants, en sommeil depuis plusieurs années.

En novembre L'ACOPA (Association des Commerçants, Ostréiculteurs, Pêcheurs et Artisans) est née.

L'ACOPA souhaite mettre en place des projets coordonnés et des manifestations liées à la mer : fête des pêcheurs, marché de la mer, fête de l'huître et de la coquille permettant de remettre au cœur de nos animations ce qui fait notre singularité : le monde de la pêche et l'ostréiculture.

La gestion des marchés du mercredi va être assurée par l'ACOPA du 11 juillet au mercredi 29 août (excepté mercredi 2 août, fête foraine) Cette action sera menée en collaboration avec la mairie qui prend en charge l'animation musicale.

La municipalité espère que ces initiatives et ces animations, ayant pour but de mettre le commerce au cœur de l'animation et du rayonnement touristique prendront de l'ampleur et permettront d'allonger la saison avec des animations de Mai à Novembre.



Le repas des aînés



Franc succès encore cette année du repas des aînés (+67 ans). 196 personnes étaient présentes dans la joie et la bonne humeur sous le soleil de l'ESPAGNE. Merci aux bénévoles, merci à Daniel et son équipe pour la préparation du repas digne de «top chef».

Une ambiance très festive animée par Jeanne et Robin du cabaret le «Tambour».

Nous avons parmi nous notre doyenne Madeleine MERCIER et notre doyen Pierre ENDELIN.

Rendez-vous le 10 mars 2019.

Notre traditionnel colis de Noël a été offert à nos aînés de plus de 75 ans.



Le marché

Transmission des autorisations d'emplacement sur le marché avec notre policière municipale Marie- Claude DENOLLE, demande écrite à effectuer auprès des services de la mairie.

Logements HLM

Les personnes désireuses d'obtenir un logement HLM doivent venir retirer un dossier d'inscription en mairie et le retourner accompagné des justificatifs demandés. Il sera instruit et ajouté à la liste en attente. Attention : il est important de rappeler que les dossiers les plus anciens seront traités en priorité. Ainsi, lorsqu'un logement se libère, une commission interne se réunit et présélectionne trois dossiers correspondant à la taille du logement vacant. Les sociétés HLM choisissent ensuite un dossier parmi eux. Ce sont elles seules qui prennent la décision finale.



Le cimetière

Réception et écoute des habitants en vue d'une place vers un caveau ou columbarium. Collaboration étroite avec Julien Philippe (services techniques) et Marie JOLY (secrétaire mairie).



CCAS

Le CCAS a pour mission de venir en aide à toute personne rencontrant des difficultés au niveau financier ou administratif. Le CCAS aide financièrement les jeunes dans leur scolarité (cantine, apprentissage, frais de matériel, classe découverte, voyages d'études...) ainsi que dans leurs loisirs (participation aux frais d'équipement, aux adhésions sportives).

Les CCAS gère le panier du val de Saire en partenariat avec la banque alimentaire. Pour pouvoir en bénéficier, il faut s'inscrire en mairie.

Les personnes concernées reçoivent un colis mensuel, demande à renouveler tous les 3 mois. Toutes ces aides sont calculées en fonction des ressources des demandeurs. Il organise un portage de repas, merci de se renseigner auprès de nos services.

QUELQUES CHIFFRES :

- Panier du Val de Saire : **19** familles (mensuel)
- Portage de repas : **16 à 20** personnes / jour
- Bons alimentaires (**1257** €) année 2017
- **350** colis distribués au plus de 75 ans
- Depuis janvier 2017, **122** personnes ont été accompagnées vers les demandes d'aide financière, alimentaire, administrative ou vers les partenaires sociaux.
- Dons envers le CCAS : **460** €
- **19** logements HLM de réattribué en 2017

CONTACTER LE CCAS :

Les horaires d'ouverture sont :
les mardis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30,
les jeudis de 9h30 à 12h à l'annexe du CCAS,
près de la médiathèque.
En cas d'urgence, se rendre en mairie

Tél: 02.33.88.62.30 (mairie)
02.33.20.14.69 (CCAS)

Viviane LETERRIER,
Adjointe aux Affaires Sociales

De nombreuses manifestations estivales

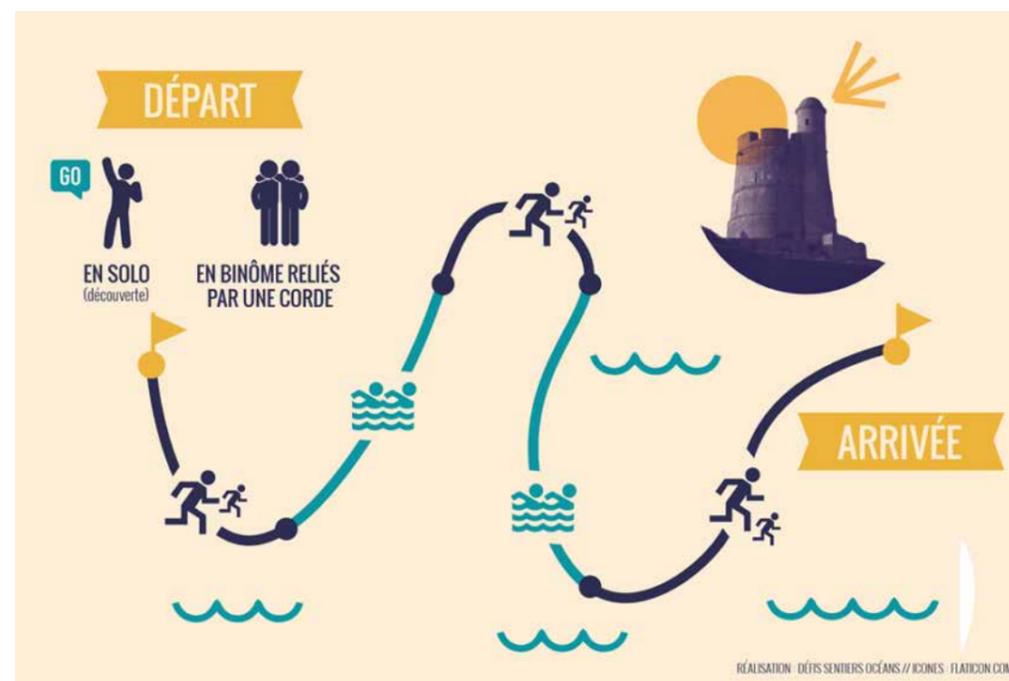
Même si le sport – et le football en particulier – est une de mes grandes passions, je ne consacrerai que quelques lignes à nos associations sportives car vous trouverez le compte-rendu détaillé de leurs activités et de leurs résultats dans le livret qui leur est consacré. Elles sont d'ailleurs les mieux placées pour en parler ! Au moment où j'écris ces lignes, la plupart n'auront pas fini leur saison. Mais comment passer sous silence la saison exceptionnelle réalisée par le Football Club du Val de Saire qui voit monter ses quatre équipes seniors (3 masculines et 1 féminine) ! Comment ne pas parler du Boxing Club du Val de Saire qui obtient des résultats remarquables au niveau régional et national avec Diégo Requier en figure de proue ? Sans oublier bien sûr le Club Nautique du Val de Saire et le Judo Club St Vaastais qui eux aussi rayonnent dans toute la Normandie et au-delà. Si je cite ces différents clubs, c'est uniquement parce qu'ils se distinguent par leurs résultats. Mais il est évident que nos autres associations sportives ont tout autant de mérite. Elles brillent toutes par leur dynamisme, la bonne ambiance qui y règne et les activités qu'elles proposent.

Ce compliment s'étend bien entendu à toutes les autres associations qui existent sur notre commune. Nous avons la chance de posséder un tissu associatif très dense où chacun peut trouver ce qui lui plaît. Je tiens à remercier tous les bénévoles qui œuvrent au sein de ces associations (dans plusieurs d'entre elles pour certains) et en particulier les présidentes et présidents qui jouent un rôle essentiel. Il convient d'ailleurs de noter que bon nombre de ces clubs sont dirigés par des femmes. Ici la parité est respectée ! La ville de St Vaast aura bien

besoin de cette « armée » de bénévoles en 2019 pour le Défi des Ports de Pêche et en 2020 pour la Bénédiction de la Mer, sans oublier la semaine fédérale internationale de cyclotourisme en août 2020 (10000 participants sont attendus). Quand vous lirez ces lignes, la saison estivale proprement dite commencera vraiment sur notre commune. Vous pourrez constater une nouvelle fois, avec le programme détaillé ci-dessous, que, grâce aux efforts de nombreuses personnes, elle sera encore très animée, sans temps mort. N'hésitez pas à rejoindre une des associations qui organisent ces manifestations, même si c'est pour une aide ponctuelle. On a toujours besoin d'un coup de main ! Vous pouvez par exemple rejoindre l'équipe de bénévoles qui se mobilise pour la Course du Run le dimanche 29 juillet ou apporter votre aide à un moment ou un autre le 14 juillet ou le 15 août à l'occasion des manifestations proposées par la municipalité.

Mais, comme tous les ans, plusieurs événements se seront déjà déroulés, avec en particulier le festival « La Hougue, Terre de Marins » les 19 et 20 mai et le vide-grenier le 24 juin proposés par le Comité des fêtes, la 3^e édition de Musicoport organisée par la municipalité le 10 juin, la kermesse du groupe scolaire Marcel Lepaysant le 17 juin et la 18^e (!) édition du semi-marathon de la Côte des Vikings le 30 juin.

Voici le programme détaillé des toutes les manifestations estivales. Par avance, je vous prie de m'excuser si j'ai oublié un événement. Vous pourrez vous procurer la liste des manifestations locales auprès de l'office du tourisme qui la tient à jour quotidiennement. Si vous souhaitez revivre tous ces événements, n'hésitez pas à vous rendre sur le très bon blog de Ph Lebresne à l'adresse suivante : www.vds-ph.fr



En juillet :

Samedi 7 : Concert Place Belle Isle proposé par la municipalité suivi d'un apéro proposé par l'ACOPA

Du Samedi 7 au Samedi 14 : semaine Vauban

Samedi 7 - Dimanche 8 :

Départ du Tour des Ports de la Manche

Du Samedi 7 au Dimanche 29 :

expo des Peintres de la Marine salle Max-Pol Fouchet

Dimanche 8 : vide-greniers de l'association Agir pour le Val de Saire, rue de Verrüe

Dimanche 8 : Swim-Run Tatihougue organisé par l'association Défi Sentiers Océans avec l'aide de la municipalité

Samedi 14 : distribution de brioches aux enfants à la mairie, jeux traditionnels sur la plage route de Réville, bal populaire et retraite aux flambeaux Place de Gaulle, spectacle pyrotechnique « Hommage à Vauban »

Samedi 14- Dimanche 15 :

fête de l'Huître organisée par la St Vaast (association des ostréiculteurs)

Samedi 21- Dimanche 22 : Festival du livre à la Hougue

Du Samedi 28 juillet au Mercredi 1^{er} août : concours hippique à la Hougue

Dimanche 29 : Course du Run organisée par la municipalité est l'AS Tourlaville athlétisme

En août :

Dimanche 5 : fête foraine des Régates avec feu d'artifice

Du 6 au 15 août : Festival des Traversées Tatihou (sur St Vaast du 11 au 15)

Mercredi 15 août : Jeux traditionnels à la Hougue

Dimanche 19 août : Vide-greniers du Comité des fêtes à la Hougue

Dimanche 26 août : Vide-greniers de l'association Agir pour le Val de Saire

Tous les mercredis, du 11 juillet au 29 août (sauf le 1^{er} août) : marché artisanal avec animation musicale proposé par l'ACOPA (association des commerçants) et la municipalité.

Philippe LE BORGNE,
Adjoint aux Sports et Associations

COMMERCE

AUTO ECOLE TOUT'ES PERMIS

Notre équipe dynamique vous accueille dans des locaux sympatiques. Plusieurs formations vous sont proposées : code, permis B/B96/BE/côtier, conduite accompagnée/supervisée...

Profitez aussi de la formation en ligne au code !

Retrouvez des cours multimédia, des tests et des examens de code de la route sur internet.

Notre objectif : vous proposer une formation de qualité afin d'assurer votre réussite.

Nous vous proposons de nombreux forfaits, n'hésitez pas à vous renseigner.



**AUTO ECOLE
TOUT'ES PERMIS**
Tél: 06 65 02 21 79
3 RUE TRIQUET
50550 ST VAAST LA HOUGUE

MENUISERIE A3C

Menuiserie A3C, entreprise individuelle, dirigée par Arthur Bouju, 27 ans.

Après 6 ans d'études en menuiserie/ charpente, et 6 ans d'expérience professionnelle (4 ans dans le bâtiment, 2 ans dans le monde du nautisme), j'ai décidé de créer mon entreprise à St-Vaast-la-Hougue.

Particuliers ou professionnels, neuf ou rénovation.

Je saurai vous conseiller sur le choix des matériaux, concevoir votre projet de cuisine, revêtement de sol, agencement d'espace intérieur et extérieur, jusqu'à l'installation du produit.

Arthur Bouju , 3 rue Despins 50550 St Vaast-La-Hougue

Contact : 02 33 44 23 91 / 06 50 99 62 45

Mail: solex44@hotmail.fr

Page FaceBook : Menuiserie A3C

Site Internet : <http://www.agencement-3-concepts.fr>

Commerces



BONNIE DESIGN

Originaire de la Hague, Orane GAIN, diplômée d'une école de commerce, puis cadre dans l'industrie minière, j'ai décidé cette année de me lancer dans ce qui me passionne : le design.

Bonnie Design est un atelier qui a ouvert fin avril 2018. La boutique propose du mobilier tendance issu du recyclage ainsi que de la maroquinerie, en cuir véritable, fait main par une équipe africaine rencontrée en 2017.

« Egalement passionnée par la décoration d'intérieur, je chine de vieux meubles auxquels je redonne une seconde vie. Le style de mobilier proposé peut être industriel, vintage, contemporain ou flashy. J'utilise entre autres du tissu waxé, aux couleurs vives, idéal à entretenir grâce à sa couche de vernis imperméabilisante. Particuliers ou



professionnels, je m'adapte à la demande et propose du conseil en décoration d'intérieur, des ateliers de relookage ainsi que de la rénovation de mobilier sur mesure.»

Horaires : Ouvert du mercredi au dimanche (10:00-12:00 / 14:00-19:00 et jours fériés)

Bonnie Design
7 rue de la vieille église
50550 Saint-Vaast-La-Hougue
06 45 62 99 25
bonnie-design@outlook.fr
www.bonnie-design.com
Facebook : @atelierbonniedesign

LA MARINA

Sur le port de Saint-Vaast-La-Hougue, avec vue sur les bateaux et sur l'île Tatihou, La Marina vous accueille du mardi au samedi de 8h30 à 22h00, le dimanche de 8h30 à 20h. Fermé le dimanche soir et lundi toute la journée.

Cuisine faite maison, élaborée à base de produits frais et régionaux, notre carte évolue constamment.

Horaires : Ouvert du mercredi au dimanche (10:00-12:00 / 14:00-19:00 et jours fériés)

8, Quai du Commandant Albert Paris
50 550 Saint-Vaast-La-Hougue
02 33 43 75 62



AFFAIRES PORTUAIRES



LABEL QUALITÉ PLAISANCE 4 ANNEAUX ET PAVILLON BLEU 2018

Le mardi 5 décembre 2017, lors du Salon Nautique de Paris, le port de Saint-Vaast-la-Hougue a obtenu le Label Qualité Plaisance avec 4 anneaux (sur 5 possibles).

Lors de cette première vague de labellisation, 15 ports ont été récompensés pour la qualité de leurs services, leurs équipements, leur accueil et leur gestion environnementale. Deux d'entre eux (Port du Marin en Martinique et Port Gruissan) ont obtenu les 5 anneaux lors de cette première cérémonie.

Ce label est la première étape qui amènera le port de Saint-Vaast vers l'obtention du 5ème anneau puis de la marque Qualité Tourisme.

Dans le même sens, le port de Saint-Vaast-la-Hougue a obtenu en 2018 le Pavillon Bleu pour la 24ème fois consécutive. Ce label récompense les efforts faits par le port en termes d'accueil et d'environnement depuis toutes ces années.



Travaux 2017

Remise en état des pieux

En septembre 2017, le port a fait réaliser une première tranche de remise en état des pieux (auxquels sont attachés les pontons). Après sablage, chaque pieu est repeint avec un enduit spécial afin de le protéger des conditions extérieures et de la corrosion. La deuxième tranche de travaux devrait être réalisée en septembre 2018. Le coût total de ces travaux est de 138 140 € HT.

Remplacement des pontons pour la plaisance

Les pontons (du F au K) pour les bateaux annuels dataient de l'origine du port à flot soit plus de 30 ans. Ces derniers ont été intégralement remplacés durant l'hiver 2017/2018. Le marché pour la fourniture et l'installation des pontons a été mutualisé avec celui de Port-Bail, port faisant également partie de la SPL d'Exploitation Portuaire de la Manche. Cela a permis de minimiser les coûts. En raison du report des travaux de dragage, les deux tranches prévues ont été réalisées consécutivement.

Le montant du marché (concernant Saint-Vaast-la-Hougue) s'élève à 726 473 € HT.



Informations

Depuis le début de l'année 2018, c'est Olivier Lemaigen qui a repris la direction de la SPL du port de St-Vaast-la-Hougue, Barfleur, Portbail, succédant à Mme Noël partie en retraite.

Travaux prévus en 2018

Dragage du port

Le port de Saint-Vaast-la-Hougue a obtenu les autorisations nécessaires pour réaliser le dragage du port dès cette année. L'enquête publique s'est déroulée fin 2017 et il n'y a pas eu d'opposition ni des riverains ni des associations environnementales.

Les travaux seront réalisés après la saison 2018 vers le mois d'octobre. Un appel d'offres a été lancé et l'entreprise n'a pas encore été désignée à l'heure actuelle. L'enveloppe prévisionnelle du dragage est estimée 600 000 € HT.

Nouvelle identité graphique et nouveau site internet

Un nouveau site internet de la SPL d'Exploitation Portuaire de la Manche est en cours de réalisation. Il permettra l'intégration du port de Barfleur arrivé dans la SPL depuis le 1er janvier 2018. Dans un même temps, un nouveau logo sera créé et se déclinera sur tous les supports au fil de l'année.

La mise en ligne du nouveau site est prévue durant l'été 2018.

Païement des cales de mise à l'eau

Les trois cales de mise à l'eau du port de Saint-Vaast-la-Hougue sont désormais payantes pour toutes les personnes qui n'ont pas de contrats en cours (année, mensuel ou à la journée). Pour toute mise à l'eau, il sera nécessaire de prendre un abonnement soit directement en ligne sur le site des ports de la Manche (<http://ports-manche.fr>) soit en passant au bureau du port. Plusieurs formules existent en fonction des besoins de l'utilisateur des cales (à la semaine, mois ou année).



Gilles AUGER,
1^{er} adjoint

LE PORT



Pour information :

Cette année l'Office de Tourisme du Cotentin a participé au salon du Défi des ports de pêche au Grau du Roi toute la semaine de l'Ascension : une semaine riche en fréquentation touristique, des touristes intéressants et intéressés, plus de 2000 brochures distribuées, et un jeu concours qui a permis de faire gagner trois séjours dans le Val-de-Saire (hébergement week-end, restaurant, entrées Tatihou et cité de la mer). En effet, le « défi des ports de pêche » aura lieu en 2019 à Saint-Vaast-La-Hougue d'où l'importance de la présence d'une conseillère en séjour issue du Bureau d'information touristique de Saint Vaast la Hougue au Grau du Roi, sachant que 15 à 20 ports participent à cette régates nautique. Il faut savoir que chaque port se déplace avec une vingtaine de personnes, soit 400 personnes à loger.



Une programmation estivale dense et variée

Notre fréquentation touristique a été favorisée par une météo exceptionnelle pour débiter la saison et un ensoleillement plus important que sur la côte d'azur durant le mois de mai. L'île de Tatihou, cette perle de granit posée sur les eaux au large de Saint-Vaast-La-Hougue dont le nom sonne comme une île tropicale a repris ses traversées et reste l'attrait principal de notre station balnéaire.

Cette année encore les manifestations estivales seront riches et variées alliant, culture, sport, musique et fêtes populaires : semi-marathon, théâtre, fête de l'huître, jeux traditionnels sur la plage, vide-greniers, salon du livre, concours hippique, course du Run, fêtes des régates, feu d'artifice, festival des traversées de Tatihou, marchés nocturnes des artisans, départ du tour des ports de la Manche, course de swim-run.

La saison a commencé par le festival « Terre de Marins » à la Hougue et se poursuivra par Musicoport. Saint-Vaast-La-Hougue fête cette année le 10^{ème} anniversaire du classement de ses tours au patrimoine

mondial de L'UNESCO. La semaine Vauban sera riche en manifestations et aura lieu du 06 au 15 juillet elle débutera avec l'exposition « Saint-Vaast vu par les peintres officiels de la Marine » suivie de sorties en mer commentées sur la bataille de la Hougue, de la course swim-run, d'une visite commentée de la Hougue, d'une exposition de la fresque « chemin de croix » de Jean-Philippe Bumel à l'église de Rideauville, d'une conférence sur le patrimoine mondial de l'UNESCO, d'un pique-nique concert et pour finir, cette semaine Vauban sera auréolée par un splendide feu d'artifice.

Le programme est disponible dans notre bureau information touristique, il est destiné à développer notre territoire, et s'adresse aussi bien aux touristes qu'aux habitants de la région qui veulent redécouvrir leur environnement.

Venez nous rendre visite, le personnel d'accueil qualifié et compétent pourra vous conseiller et vous suggérer les informations nécessaires afin de préparer votre séjour.



Regroupement touristique



Depuis le 1^{er} janvier 2018, le tourisme en Cotentin réunit les 10 anciens offices de tourisme présents sur le Cotentin, soit 19 bureaux d'information touristique et le Pays d'accueil touristique. Cette structure émane de la volonté de la Communauté d'Agglomération du Cotentin de porter une structure innovante pour construire avec les différents partenaires de l'économie touristique de la Presqu'île, une destination attractive et innovante. Pour cela, la Communauté d'Agglomération a créé en septembre 2017, une société publique locale (SPL)

La SPL a pour mission :

- La gestion de la compétence touristique pour le compte de la Communauté d'Agglomération via une délégation de service publique pour les missions régaliennes de l'office de tourisme : l'accueil, l'information, la promotion
- La gestion d'équipements
- La coordination des partenaires du développement touristique local ou la commercialisation des prestations de services touristiques,
- L'élaboration et la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique,

- L'élaboration de services touristiques,
- La conception et la mise en œuvre d'animations touristiques.

Le statut de la SPL composé de collectivités actionnaires comme la Communauté d'Agglomération du Cotentin, de communes touristiques comme Cherbourg-en-Cotentin, Barneville-Carteret, La Hague, Saint-Vaast-La-Hougue, et de 21 autres communes qui composent l'assemblée spéciale*, permet également une portée plus large et plus ambitieuse avec l'ouverture de son capital à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

L'objectif est la mutualisation de projets, dont la poursuite d'actions déjà menées avec notamment la création du magazine touristique, le site Internet www.encotentin.fr. L'Office de Tourisme de la Baie du Cotentin conserve son autonomie et sa propre gestion.

* Les communes de l'assemblée spéciale : Barfleur, Bretteville en Saire, Bricquebec-en-Cotentin, Denneville, Fermanville, Flamanville, Gatteville-Le-Phare, Les-Moitiers-D-Allonne, Les Pieux, Portbail, Montebourg, Quinéville, Réville, Saint-Pierre-Eglise, Saint-Sauveur-Le-Vicomte, Siouville-Hague, Surtainville, Tréauville, Valognes, Vicq-Sur-Mer.

L'Office de Tourisme du Cotentin

2018 est donc une année de transition pour l'Histoire Touristique du Cotentin. Ce sera l'année de la construction de l'Office de Tourisme du Cotentin. Il devient le plus important de Normandie, tant pour sa superficie de compétence, que pour son nombre d'espace d'accueil et son nombre d'agents. Officiellement, l'ensemble de l'équipe est donc sous une seule et même organisation, dirigé par Monsieur Guillaume Henry, le directeur général et Présidé par Mme Geneviève Gosselin Fleury. M. Lepetit en est le vice-Président. Tout ceci n'aurait pas eu lieu sans la mobilisation des équipes professionnelles déjà en place au sein

des différentes structures. Elles ont pu se mobiliser pour construire ensemble ce beau projet ambitieux. Depuis le 1er janvier, l'Office de Tourisme du Cotentin se construit donc, s'organise, pour devenir la cheville ouvrière du développement touristique du Cotentin.

L'office de tourisme est organisé en 5 pôles touristiques territoriaux : Cherbourg, La Hague, la Côte des Isles, le Clos du Cotentin et le Val de Saire.

Ce pôle du Val de Saire comprend les bureaux d'information touristique de Saint Pierre Eglise, Fermanville, Barfleur, Quinéville, Montebourg, Quettehou et Saint Vaast la Hougue.



COMMENT TRIER ?

Papiers et emballages

CONTENEUR OU SAC JAUNE

PLASTIQUE
Bouteilles et flacons.



MÉTAL
Bidons, boîtes de conserve, canettes, barquettes d'aluminium, aérosols et boîtes métalliques.



PAPIERS
Journaux, magazines, prospectus, courriers, enveloppes, annuaires, livres...



CARTONS et BRIQUES ALIMENTAIRES



Verre

CONTENEUR VERT

BOUTEILLES EN VERRE
sans les bouchons



POTS EN VERRE
sans les couvercles



BOCAUX EN VERRE
sans les couvercles



Déchets résiduels

POUBELLE ORDINAIRE

Emballages contenant des restes



Pensez au compostage !

Pour les épluchures de légumes, coquilles d'oeuf, marc de café, pelouses, branchages...



Cotentin Traitement - Tél : 02 33 40 27 61 - www.cotentin-traitement.org

Ne jetez rien sur la voie publique

Petit guide de la propreté pour rendre la ville plus agréable

La propreté de Saint-Vaast-la-Hougue est une priorité pour la ville. Afin de proposer à tous un environnement de qualité, les agents municipaux interviennent quotidiennement avec du matériel adapté aux différents sites de la ville pour le nettoyage du domaine public. Plan de lutte contre les incivilités, mise à disposition de sacs pour déjections canines, ramassage des feuilles mortes en automne, nettoyage des pistes cyclables, des lieux de commerces et marchés, des chemins, voies vertes, voiries après manifestations, entretien des sanitaires publics, nettoyage des plages, des abords du port, collecte des corbeilles...

Moyens matériels :

- Balais
- Nettoyage manuel
- Pince à déchets
- Désherbeur thermique
- Débroussailleuse

Chaque concitoyen peut apporter sa contribution à la propreté de la ville pour que Saint-Vaast-la-Hougue soit propre avec vous, grâce à vous.

Les propriétaires, les occupants d'immeubles, les professionnels interviennent au droit de leur façade :

- balayage du trottoir et du caniveau
- désherbage du pied de sa façade

La « chasse aux crottes » mode d'emploi

Vous aimez vos animaux, pensez à la propreté et l'hygiène de votre ville. Pour ce faire, vous avez l'obligation de procéder au ramassage des déjections canines de vos animaux sur tout le territoire de la commune. Des distributeurs de sacs prévus à cet effet sont à votre disposition dans votre ville.

Au vu de l'arrêté municipal N° 2013/001, le non-respect de celui-ci peut vous valoir une contravention de 3^{ème} classe.

Aimer les animaux, c'est accepter de respecter quelques règles de savoir-vivre notamment pour éviter les désagréments des déjections canines sur la voie publique. En quelques leçons, maîtres et chiens peuvent adopter un comportement citoyen ! Je suis un maître raisonnable : je tiens mon chien en laisse sur la voie publique, parcs et jardins publics, à l'intérieur de l'agglomération. mon chien est identifié : tatouage, puçage et (ou) médaille. Mon

chien est propre : je lui apprend à faire dans les caniveaux et utilise un sac pour ramasser ses déjections.

La ville met à disposition des sacs dans des distributeurs en libre service : square des anciens combattants, place Belle Isle, piste cyclable de la Hougue 2 prochainement réinstallé + 1 sur le site de la Hougue et rond point rue du Bel.

La commune se charge de récupérer les animaux errants ou en divagation.

Sur la commune : les services techniques disposent d'un chenil pour garder temporairement les animaux trouvés avant leur mise en fourrière par la Policière municipale. Au vu de l'arrêté municipal N° 2009/128, l'accès des plages de Saint-Vaast la Hougue est interdit aux chiens même tenus en laisse du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année. Toute infraction à l'arrêté municipal N° 2011/058 sera passible d'amende.



Fourrière animale : Luxury DOGS
33 route de la Claire - Lieu Jourdan
50700 BRIX
02 33 41 94 61 // 06 07 87 50 71



Une ville propre : l'affaire de tous !

Les campagnes de dératisation

Mise à disposition de poison pour rongeurs disponible au secrétariat de la mairie. Intervention des services techniques pour les égouts, les canalisations publiques et les lieux de collecte de tri sélectif.

Les sanitaires publics

Des sanitaires publics entretenus par la commune se trouvent à côté de l'église, au cimetière et place du Général de Gaulle, place Belle Isle actuellement en réfection. Sans oublier ceux de la capitainerie et de la marina pour le port.

Les déchets verts

La commune incite vivement ses concitoyens à s'équiper d'un composteur individuel ou d'un poulailler afin de valoriser ses déchets organiques, réduire le volume des collectes (et par corrélation le coût) et limiter l'attrait et les désagréments causés par les rats et goélands.

Encombrants

Les encombrants ainsi que les cartons ne sont plus collectés par services techniques. Vous devrez vous rendre à la déchèterie d'Anneville en Saire, muni d'une carte délivrée par la mairie.

Déchetterie
13 route de Quettehou
50 760 ANNEVILLE EN SAIRE
Tél. : 02-33-23-90-45

Tri sélectif : emballages, papiers et verres

Le tri sélectif permet de valoriser 40% à 60% du volume de nos poubelles. La collecte se fait sur plusieurs sites grâce aux conteneurs jaunes pour papiers et emballages et aux conteneurs verts pour le verre.

- Derrière l'église rue Trésor
- Parking carrefour Market
- Chapelle des marins place du Général Leclerc
- Rue des Métiers
- Chasse des amours
- Fort de la Hougue
- 3 sites au niveau du port Marina Aire de carénage capitainerie
- Parking du cimetière
- Rue d'Isamberville
- Rue de la Corderie

Des campagnes de sensibilisation au développement durable et au tri sélectif vous seront proposées en partenariat avec la communauté d'agglomération.



« Trier ses déchets, un geste quotidien »

Éco-citoyen

Ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères s'effectue :

- Du 15 juin au 15 septembre les : Lundis, mercredis, vendredis.
- Du 15 septembre au 15 juin les : Lundis et vendredis.

Attention ! : la collecte des ordures ménagères doit se faire impérativement dans des poubelles rigides munies d'un couvercle afin d'éviter les désagréments visuels, olfactifs et ceux causés par les animaux goélands, rongeurs, chats..

Vos poubelles doivent être sorties la veille du ramassage après 19 heures et rentrées le lendemain avant 10 heures.

Dans le cas de résidences où les occupants quittent les lieux en dehors des veilles de collecte des ordures ménagères, des containers sont à votre disposition à l'extérieur des services techniques, Chemin du Tue-Vagues.

Important : les containers sur les quais Vauban et quai Tourville présents sur le port sont réservés exclusivement aux pêcheurs professionnels pour leurs déchets du bord.

Les poubelles de ville sont réservées uniquement aux petits déchets des passants. Elles sont relevées tous les deux trois jours hors vacances et tous les jours pendant la période estivale et les vacances scolaires par les services techniques.

Pour faire face au problème de certaines poubelles vidées par les goélands des couvercles devraient être prochainement installés.



Le nettoyage des plages et bord de côte est effectué le lundi et vendredi sur tout le littoral de la Hougue jusqu'au pont de Saire en passant par le Carvallon et le Cul de Loup. Relevage des poubelles, ramassage des poches à huîtres vides et déchets.

Toutes infractions à l'arrêté municipal N° 2014/186 seront sanctionnées d'une contravention prévue à l'article R.610-5 du Code Pénal.

Déchetterie Horaires d'ouverture

	Horaires d'hiver 1 novembre au 31 mars	Horaires d'été 1 avril au 31 octobre
Lundi	9h-12h // 13h30-17h	9h-12h // 13h30-17h
Mardi	FERMÉ	9h-12h // 13h30-17h
Mercredi	9h-12h // 13h30-17h	9h-12h // 13h30-17h
Judi	FERMÉ	9h-12h // 13h30-17h
Vendredi	9h-12h // 13h30-17h	9h-12h // 13h30-17h
Samedi	9h-12h // 13h30-17h	9h-12h // 13h30-17h
Dimanche	FERMÉ	FERMÉ

LE SAVIEZ-VOUS ?



Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit !

Depuis une circulaire du 9 août 1978, le brûlage à l'air libre est interdit en France. Et pourtant, cette pratique est encore largement pratiquée.

Qui est concerné ?

Tout le monde : particulier, collectivités, entreprise.

Pourquoi ?

En plus des troubles du voisinage générés par les odeurs et les fumées, sans parler des risques d'incendie, la combustion dégage de nombreuses substances polluantes, toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement.

La lutte contre la pollution atmosphérique doit être l'affaire de tous !

Ne pas brûler ses déchets verts améliore la qualité de l'air et préserve ainsi la santé.

Le risque ?

450 € est le montant de la contravention risquée par un particulier en cas de non-respect de cette interdiction.

Des alternatives existent...

Celles-ci, plus respectueuses de l'environnement, privilégient la valorisation des déchets verts :

- La déchetterie où vous pouvez déposer vos déchets verts

- Le compostage domestique qui permet de réduire les ordures ménagères. Les reliquats de tonte de pelouse et de feuillage peuvent être mélangés avec les restes de repas et les épluchures pour être compostés. Ainsi transformés,

cela devient un engrais naturel et de qualité ne dégageant aucune mauvaise odeur.

- Le broyage et le paillage : vous pouvez broyer vos broussailles et branchages qui deviendront un paillage particulièrement efficace pour éviter la pousse des mauvaises herbes.

« 450 € d'amende »



ÉDUCATION

Le collège Guillaume Fouace : une équipe expérimentée au service de la réussite de tous les élèves !



Le collège Guillaume Fouace, établissement moderne et accueillant obtient des résultats soulignés par les autorités académiques : la réussite au brevet se situe en 2017 à la moyenne nationale (89%) ; le taux d'orientation en seconde générale (65 %) se situe même au-dessus de la moyenne académique. Grâce au label REP, les classes à taille humaine permettent un accompagnement au plus près des besoins des élèves : chacun peut ainsi se sentir accompagné ou poussé encore un peu plus loin, et apprendre à son rythme.

Très agréable et bien entretenu, le collège est également très bien équipé : tableaux blancs interactifs, salles informatiques, classe mobile de tablettes... Autant d'outils numériques qui contribuent à développer chez les élèves une envie d'apprendre avec les outils d'aujourd'hui. Le dynamisme et la compétence d'une équipe pédagogique stable et impliquée permettent de construire des parcours personnalisés pour les élèves, et de nombreux projets sont à l'étude pour 2019 !

Nouvelle association de parents d'élèves au collège



Depuis avril 2018, une association de parents d'élèves a vu le jour au collège Guillaume-Fouace, à Saint-Vaast-la-Hougue. Maximilien Chobert, Patrick Laneelle, Aurélie Sydonie et Virginie Ruel sont à l'origine de cette création. Les principales actions de cette association seront de fédérer les parents d'élèves des quatre écoles primaires qui dépendent du collège afin de valoriser, promouvoir et améliorer l'image de l'établissement.

L'association compte sur l'ensemble des parents d'élèves pour que chacun s'implique dans la vie du collège. Ils seront associés aux actions pédagogiques du collège, des partenariats seront développés. Tout parent intéressé pour faire partie de cette association peut le faire en contactant l'ENT (Espace Numérique de Travail) du collège.



Les HLM tant désirés...

C'est le 16 janvier 2018 que les locataires ont pu prendre possession du logement HLM qui leur était alloué dans les nouveaux HLM sis 1 rue du 8 Mai.

Construits par la SA HLM du Cotentin sur le site des anciennes écoles, ce sont 16 beaux logements qui donnent au quartier un air de jeunesse retrouvée.

Les Jardins d'Isamberville, situés devant les bâtiments, sont en cours d'aménagement. Ils se verront ornés de nombreux arbres et surtout d'une jolie fontaine fleurie. Le cheminement intérieur est agrémenté de bornes spécialement choisies, offrant un

éclairage doux et chaleureux, pour permettre de mieux apprécier la beauté du site.

La voirie est également en cours de réfection et les parkings sont d'ores et déjà tracés.

L'effacement des réseaux, réalisé par le SDEM 50 dans les rues d'Isamberville et du 8 Mai, permettra d'offrir aux habitants un espace qualifié et délesté de fils disgracieux.

En clair, c'est tout ce quartier qui se voit embelli pour la plus grande joie des habitants.



Rencontre sur les lieux entre Monsieur le Maire et Monsieur Deloeuvre, directeur de la SA HLM du Cotentin

La salle Max-Pol Fouchet fait peau neuve...

Depuis plusieurs mois, d'importants travaux ont été engagés pour la rénovation de la salle Max-Pol Fouchet ainsi que pour l'amélioration de son usage.

Ainsi un abri extérieur a-t-il été créé pour ranger chaises et tables et éviter leur usure prématurée en les laissant à l'extérieur, livrées aux intempéries. Nous en avons également profité pour réhabiliter l'évacuation des réseaux assainissement et eaux pluviales qui dysfonctionnaient et revisiter la cour qui en avait bien besoin.

La dépose de l'enduit du mur en pierre et la réfection des joints ont également été réalisées.

Un remaniage de la toiture, au travers de laquelle quelques infiltrations étaient à déplorer, a été entrepris au cours de l'été 2017. Les chéneaux seront refaits dès l'automne prochain.

A l'intérieur de la salle, dans les pièces du fond, un évier en inox vient d'être installé.



Claude Dorey à l'œuvre à l'entrée du port

Durant tout le mois de mai, les services techniques ont été à l'œuvre pour refaire toutes les peintures routières de la commune, ce pour améliorer la sécurité.

Ils se sont également lancés dans la remise à neuf de l'ensemble du mobilier urbain en repeignant les bornes, barrières et autres plots.

Des aménagements aux abords de la nouvelle piste cyclable de la Hougue ont également été réalisés par nos services techniques.

Par exemple, l'aménagement de passerelles amovibles pour permettre l'accès au terrain communal.



Wilfried Em et Claude Dorey (de dos) procédant à la construction d'une passerelle amovible entre la route et la piste cyclable.



Le maire, ici avec Julien Philippe, coordonnateur des Services techniques, très impliqué dans l'aménagement de la nouvelle piste cyclable.

Ce sont les services techniques qui réaliseront toute la partie espaces verts situés devant les nouveaux HLM, plantations, création de massifs, participation à l'aménagement et à la création de la fontaine.



Julien Philippe, ici avec Claude Dorey, en pleine construction de la future fontaine.



Les tamaris de la route de Réville en fleurs

Quoi de neuf dans les fleurs cette année ?



Couverture du dossier Fleurissement 2018



Les agents à l'œuvre, Frédéric Dorey & Jérôme Osmont

Place au fleurissement 2018 ! Il sera, comme tous les ans, majestueux à Saint-Vaast.

Comme vous pouvez le voir depuis plusieurs semaines, la commune a revêtu ses couleurs d'été.

Objectif : du beau et du qualitatif !

La commune croit en ses chances d'obtention d'une 3^{ème} Fleur !

Pour ce, elle a déposé auprès du Conseil des Villes et Villages Fleuris son dossier 2018 expliquant ses efforts tant en matière de fleurissement pur qu'en matière de développement durable. Ce dernier point joue un rôle essentiel dans l'obtention du label. Il convient ainsi de mettre en place un maximum d'actions en faveur de la biodiversité, des ressources naturelles (protection des sols, économies d'eau, diminution des produits phytosanitaires...), de la qualité de l'espace public (maîtrise de la publicité, effacement des réseaux, mise en valeur du patrimoine bâti...)

*« En croyant à des fleurs, souvent on les fait naître »,
Edmond Rostand*

La pertinence de l'aménagement paysager ainsi que sa gestion est également un point important dans la notation. Ainsi, l'entrée de la commune, son cœur de ville, ses bourgs, ses parcs et jardins, le cimetière... sont particulièrement étudiés.

Une visite du jury devrait être organisée cet été, guidée par un binôme élu-technicien, avec pour objectif, une visite de la ville s'arrêtant aux points stratégiques mettant en valeur la démarche.

Et si chaque habitant mettait une fleur à sa maison !

Une fleur, une plante, un bouquet,

à sa fenêtre, son balcon, sa porte, son portail... durant tout le mois de juillet. Montrons au jury notre implication dans la volonté de valoriser de la commune.

Vous avez des idées ? Vous voulez vous impliquer dans la démarche de valorisation paysagère de la commune (échange de graines, de plants, cours de jardinage...), n'hésitez pas à pousser la porte de la mairie.



Des fleurs & canon

Recensement des arbres beaux ou remarquables

Vous avez dans votre jardin ou vous connaissez un arbre hors du commun par sa taille, sa forme, son âge, son esthétique, son originalité, sa rareté ?

La mairie souhaiterait répertorier les arbres remarquables, autrement dits beaux, de la commune.

Certes, Saint-Vaast-la-Hougue, avec son climat parfois venteux, n'est pas propice à l'érection d'arbres majestueux. Mais parfois, au détour d'un chemin, derrière une vieille barrière, ou bichonné par ses propriétaires comme le Maître des lieux, existe un arbre magnifique.

Venez nous le décrire, nous le raconter, nous parler des légendes qui l'entourent ou nous dire les événements historiques qu'il a pu vivre. Ou plus simplement, prenez une photo de ce chef d'œuvre de la nature afin que nous puissions procéder à son recensement, pour les générations futures.

Pour tout bel arbre, adressez-vous à l'accueil de la mairie.



Arbre de Judée situé dans la cour de la demeure « l'Ermitage »

*« On doit honorer le chêne sous lequel on habite »,
proverbe islandais*



Magnifique tamaris situé à la Hougue

Pose de plaque commémorative sur banc public

La mairie vous permet de faire poser une plaque commémorative sur des bancs publics communaux, existants ou à venir.

souhaité lui rendre hommage en faisant apposer une plaque sur un banc dans un endroit de la commune qu'il affectionnait tout particulièrement, face à la mer.

AU CHOIX DU DEMANDEUR...

La plaque en laiton, d'une dimension de 20 x 15 cm, peut être apposée en l'honneur d'une personne vivante ou décédée ou rappeler le souvenir d'un événement récent ou ancien.

Des nouveaux bancs seront installés dans la commune et pourront recevoir les plaques. Le prix est fixé, par formule et selon le banc, à 250 € ou 350 €. Pour plus de renseignements, adressez-vous à l'accueil de la mairie.

UN EXEMPLE :

Au décès de Monsieur Erick VILQUIN, des membres de sa famille ont



Paul Le Borgne



Paul Le Borgne nous a quittés le 30 octobre 2017. Il était né en 1935 à Plouescat, dans le Finistère.

Comme beaucoup de Bretons à l'époque, ses premiers postes comme instituteur l'ont conduit dans la Manche, à Cherbourg en 1954 puis à St-Vaast en 1955 où il effectuera toute sa carrière.

Paul a été très affecté par ses longs mois passés en Algérie comme lieutenant au sein d'un régiment parachutiste. Il faisait souvent référence à cette période. De même, il aimait évoquer ses années d'enseignement, parler des élèves qu'il avait eus et qu'il aimait revoir.

Il s'est également impliqué de nombreuses années comme dirigeant dans le club de foot local, l'USSV où il encadrait les équipes de jeunes après avoir joué dans ce club.

Il avait effectué un mandat électoral dans la municipalité de St-Vaast de 1983 à 1989.

L'heure de la retraite arrivée en 1990, il aimait se promener sur le port et discuter avec les pêcheurs. Il était intarissable sur le milieu de la pêche. Il aimait prendre le café tous les matins au Débarcadère et refaire le monde. Il appréciait aussi ses séjours dans sa Bretagne natale, une région qu'il n'a jamais oubliée.

Par respect pour Marcel Dubois et Frédéric Paisnel, élus et bénévoles saint-vaastais ayant beaucoup œuvré pour la commune, la municipalité souhaitait évoquer ces personnalités disparues.

Cependant, à la demande des familles ou par absence d'information, nous ne mettrons ni article ni photo les concernant.

Nous dédions, à toutes les familles de défunts de la commune, ces quelques vers.

*"Si toute vie va inévitablement vers sa fin,
nous devons durant la nôtre, la colorier avec nos couleurs d'amour et d'espoir"*

(Marc Chagall)

Jean Madelaine

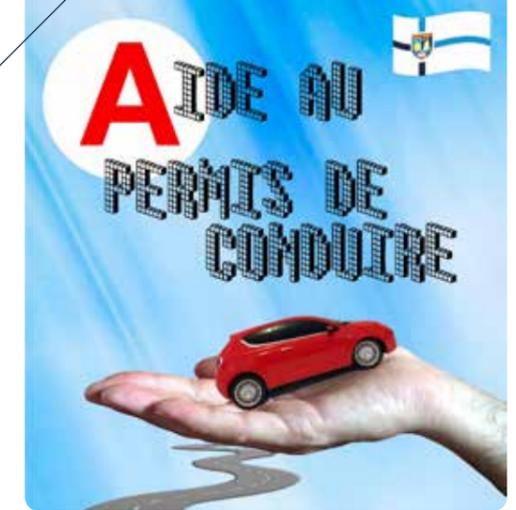


Monsieur Jean Madelaine nous a quittés le 17 novembre 2017. Il allait fêter ses 90 ans.

Arrivé en février 1954 à St Vaast avec son épouse, ils tinrent ensemble la Maison de la Presse jusqu'en décembre 1988, date à laquelle, à l'heure de la retraite, ils se retirèrent Rue des Champs pour profiter de la douceur de vivre saint vaastaise, ce que l'ouverture de leur commerce 7 jours sur 7 ne leur permettait guère auparavant.

Passionné de football, de « basse iau » et grand lecteur, Monsieur Madelaine s'impliqua néanmoins aussi dans la vie saint vaastaise, au cours de mandats municipaux avec Monsieur Pignot et Monsieur Pinteaux et dans le Syndicat des Commerçants, participant activement à la création puis la gestion et les agrandissements successifs du Camping de la Gallouette.

L'aide au permis de conduire



La municipalité poursuit son opération d'aide de 400€ au financement du permis de conduire mise en place en septembre 2014. A ce jour 27 jeunes ont été soutenus.

Pour rappel, le principe est le suivant: le dispositif concerne les jeunes de 18 à 25 ans inclus, domiciliés depuis 15 mois au moins dans la commune de Saint-Vaast-la-Hougue

Une dérogation est accordée pour tout candidat mineur à la conduite accompagnée, sachant que l'aide ne pourra être versée qu'à la majorité.

Pour obtenir cette aide financière, l'intéressé devra réaliser une activité bénévole d'intérêt collectif (20 heures) au sein d'une structure associative (saint-vaastaise ou ayant un lien avec Saint-Vaast), et avoir obtenu son permis de conduire.

Nous pouvons aussi, à la fin de ce processus, faire appel à eux puisqu'ils deviennent des bénévoles potentiels pour des manifestations locales.

Pour tous renseignements contactez les services de la mairie.

Daniel SIMON

Conseiller municipal délégué

Ressources Humaines Mouvement de personnels



Paul HAUTEMANIERE

Paul HAUTEMANIERE, adjoint technique territorial à temps complet, au service de la collectivité depuis le 15/04/1999. Il a fait valoir ses droits à la retraite au 01/11/2017.

Céline QUENTIN

Céline QUENTIN, adjoint administratif territorial principal 2ème classe, a fait une demande de disponibilité pour convenances personnelles d'une durée d'un an renouvelable. Elle est partie le 01/12/2017.

Maud LECACHEUR

Maud LECACHEUR, adjoint administratif, a présenté sa démission effective à compter du 01/02/2018. Elle a été recrutée sur un poste à temps complet à la CAC ou elle occupait déjà un poste à mi-temps en complément de son poste au sein de la commune de Saint-Vaast.

Roseline LETOURNEUR

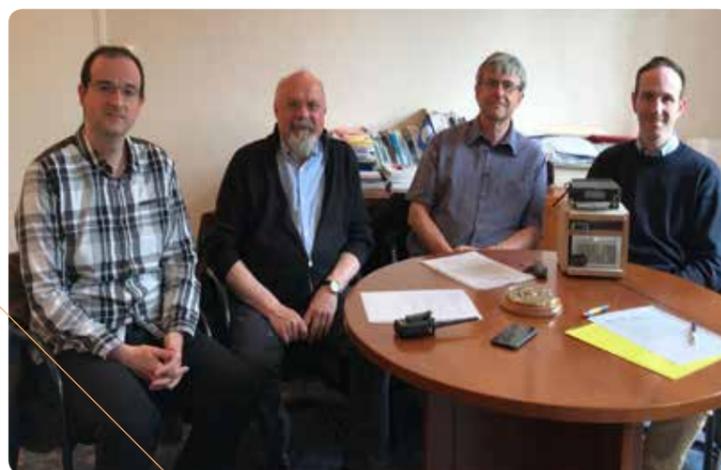
Pour assurer le remplacement de Céline QUENTIN, Roseline LETOURNEUR a été recrutée. Nommée, dans un premier temps, stagiaire sur le grade d'adjoint administratif le 01/12/2017, elle a, dans un deuxième temps, suite à sa réussite au concours de rédacteur territorial, été nommée stagiaire sur ce grade le 01/05/2018.



Saint-Vaast, en collaboration avec les radioamateurs, pour la sécurité

Les radioamateurs développent un réseau appelé APRS, permettant de géolocaliser des stations fixes ou mobiles et envoyer des informations brèves (balises, messages alertes, annonces d'événements). Ce réseau est faiblement déployé en France mais robuste en Europe. La position de Saint-Vaast-la-Hougue étant stratégique pour la couverture du Val-De-Saire et de la Baie de Seine, les radioamateurs souhaitaient trouver un lieu où placer leur équipement qui, en faisant relais, pourrait palier la défaillance du réseau mobile en cas de crise majeure (submersions marines, intempéries...)

Monsieur le Maire a répondu favorablement à cette demande, lors d'une rencontre qui a eu lieu le 18 mai



dernier en mairie avec une délégation des radioamateurs de Cherbourg. Le boîtier sera donc prochainement placé dans le grenier de la mairie.

Qu'est-ce que le réseaux APRS ?

Ce réseau est utilisé par les radioamateurs de la sécurité civile (ADRASEC) lors des exercices d'organisation des secours en collaboration avec les pompiers et la gendarmerie. Les radioamateurs sont très intéressés par les idées de développement de ce réseau en vue de trouver des possibilités d'utilité publique.

Le réseau APRS est accessible à tout le monde en visualisation sur le site <http://aprs.fi>.

Le cours temps d'utilisation et la faible puissance du dispositif dont la fréquence est très inférieure à un téléphone portable, ne présentent, bien entendu, aucune nuisance ni risque pour la santé.

Devenir radioamateur...
Vous trouverez des informations sur les radioamateurs et leurs activités sur leur site <http://rncn.fr>

Une rencontre a eu lieu le 18 mai à la Mairie avec une délégation des radioamateurs de Cherbourg

Du matériel en commun

Les communes de Saint-Vaast-la-Hougue et de Saint Pierre Église ont opté pour une solution économique : un achat en commun de matériel destiné aux services techniques.

Il s'agit d'une machine de traçage au sol utilisée lors des travaux de marquage urbain : passages piétons, bandes de STOP, lignes, sigles, cédez le passage...

Cet engin a été acheté par Saint Pierre Église et remboursé par Saint-Vaast à hauteur de 50 %.

Acceptée par le conseil municipal, la mutualisation a été régulièrement actée par convention, convention qui fixe également les règles d'utilisation et de partage.

Une réflexion porte, en 2018, sur l'achat en commun, toujours avec la ville de Saint Pierre Église, d'un châssis piste destiné à désherber et entretenir les sols stabilisés.

Espérons que ces premiers essais de mutualisation en amèneront beaucoup d'autres...



La mutualisation du matériel : une solution efficace pour faire face à la baisse des dotations de l'État



Rencontre sur place, avec M. Leforestier (Nexecur), M. Pillet, (SA HLM Cotentin), Monsieur le Maire et Monsieur Philippe (Services Techniques).

VIDÉOPROTECTION

Un système de vidéoprotection destiné à surveiller les futurs Jardins d'Isamberville, rue du 8 Mai, sera prochainement installé.

C'est la société Nexecur, mandaté par la Mairie, en relation avec la SA HLM du Cotentin, qui se chargera de cette mission.

Ce sont uniquement les espaces verts et la fontaine, sur le domaine public, qui feront l'objet de cette surveillance, pour éviter le vandalisme et les vols. La caméra ne filmera bien entendu aucune habitation.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

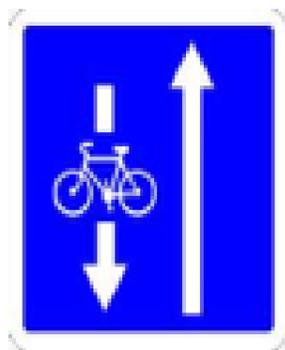


LA ZONE 30

Une partie de la commune est depuis de nombreuses années «en zone 30» et celle-ci est matérialisée par des panneaux de signalisation. Pour gagner en sécurité et en confort les entrées et sorties de cette «zone 30» vont être aménagées afin de les rendre plus visibles. Sur le plan de la ville Désormais, ce panneau sera implanté à chaque entrée de Zone 30.



Pour reprendre une vitesse supérieure, vous devez passer ce panneau de fin de zone 30.



LE DOUBLE SENS CYCLABLE

Il s'agit d'une rue autorisée dans les deux sens pour les cyclistes tout en restant en sens unique pour les véhicules motorisés. Il existe depuis 2008 dans le code de la route. Panneau annonçant que des cyclistes peuvent arriver en face.

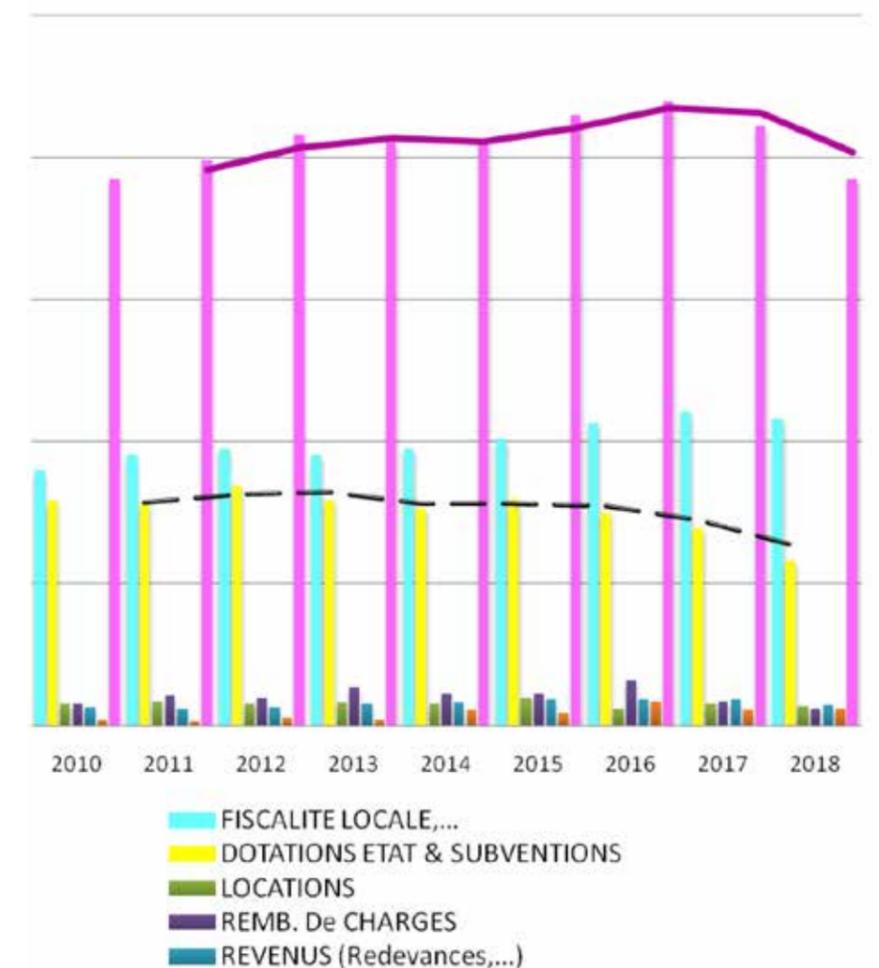
Le panneau «sauf vélo» ajouté sous le panneau sens interdit permet aux cyclistes de circuler en sens inverse des autres véhicules



Finances
la Hougue
Recettes
Saint Vaast
Dépenses

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des ressources de notre ville : on peut noter qu'elles diminuent globalement (couleur et courbe violets), notamment depuis 2014 ans la baisse des dotations en provenance de l'Etat (soit 216 000 euros) (couleur jaune et trait pointillé noir)(il est bon de rappeler que ces dotations nationales proviennent des impôts versés par chacun (impôt sur le revenus, TVA sur la consommation, impôt sur les entreprises) qui n'ont pas connu de baisse significative. A ce phénomène général s'ajoute la mise en place de la communauté d'agglomération du Cotentin : nous espérons que l'esprit d'égalité financière et budgétaire permettra d'amoindrir ce choc pour nos finances.

Aussi il a été demandé dès cette année au conseil municipal de réfléchir et de proposer des pistes d'économie solides et réalisables (baisse des aides aux associations, non remplacement de fonctionnaires partis,...)



Thierry HÉLIE,
Délégué aux finances

Le saviez-vous ?



Le double sens cyclable est **exclusivement réservé aux cyclistes**. Il est donc interdit aux deux roues motorisés.

Les cyclistes doivent toujours y **rouler à leur droite** sans circuler trop près des véhicules en stationnement (gare à l'ouverture de portières !).

La sécurité des cyclistes est assurée puisqu'ils voient arriver les automobilistes en face (et réciproquement). Il y a très peu d'accidents dans les rues à double sens cyclable.

Attention toutefois **aux croisements et aux entrées riverains**: les automobilistes et les piétons ne s'attendent pas à voir arriver des cyclistes dans les deux sens. Une action de prévention a été menée par la ville auprès des collégiens et des écoliers afin de les préparer et de leur rappeler toutes les règles de prudence citée ci dessus.!

Ci-dessous, les rues situées à l'intérieur de l'espace délimité en vert ,sont des voies de circulation à vitesse limitée à trente km/h où des double-sens cyclables pourront être installés.

Emmanuel JORE
Défi des ports de pêche
St Vaast la Hougue / Val de Saire

Le défi des ports de pêche 2019 en Cotentin



De nombreux domaines ou nous aurons besoins de personnes motivées pour que ce défi soit réussi. Si vous êtes intéressé par ce projet. Vous pouvez contacter la mairie de St Vaast la Hougue ou l'équipage du défi sairois. Un défi se prépare plus d'un an à l'avance, il n'y a donc pas de temps à perdre.

Après une première organisation en 2005, Le Cotentin accueillera une deuxième fois le défi des ports de pêche en 2019, ce sera la 32^{ème} édition de cette grande fête nautique qui associe les acteurs de la pêche artisanale à celui de la plaisance. Le port d'attache sera à St-Vaast-la-Hougue et le plan d'eau, celui du Val de Saire.

Régates, convivialité et promotion ! Le Défi des Ports de Pêche rassemble, dans un contexte extra professionnel, l'ensemble des secteurs et décideurs du monde nautique et les passionnés de la mer.

Le défi des ports de pêche est un regroupement, chaleureux et spontané, de la grande famille des marins pêcheurs. Il Réuni le temps d'une régates les mondes de la pêche et de la plaisance que rien ne rapproche initialement. On y fait la promotion d'un port, d'un département, d'une région par la mise en valeur des différentes facettes à vocation nautique, économique, culturelle,...C'est un moment privilégié pour la promotion des produits de la mer, des métiers et des activités des ports.

Cet événement aura lieu la semaine de l'ascension, du 7 au 12 mai 2019, une réunion publique sera organisée pour la création de l'association organisatrice. Une centaine de bénévoles sera nécessaire pour encadrer cette manifestation.

- Mise à l'eau et mâtage des bateaux,
- Encadrement des régates,
- finances,
- animations sur l'eau,
- Village des pêcheurs,
- projet pédagogique,
- animations musicales,
- communication,



Pour l'équipage du Défi des ports de pêche de St Vaast / Val de Saire

Contact : 06 10 29 91 03
Mail : celticspirit@sfr.fr

Toutes les infos et résultats sur :
<https://twitter.com/defipeche> ou
<https://defidesportsdepeche.fr/>



Le frelon asiatique

Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est un « super prédateur » diurne. Il est probablement arrivé en France en 2004 à bord d'un bateau chargé d'une cargaison de poteries chinoises. Il a proliféré très vite et est aujourd'hui présent sur une grande partie de notre territoire national. Il est aussi présent chez beaucoup de nos voisins européens. Les nids sont souvent en pleine lumière et dans des situations exposées.

La taille d'un frelon asiatique est d'environ 17 à 28 mm et 32 mm pour une reine. Une envergure de 30 à 40 mm et un dard qui mesure environ 6 mm. Une colonie est composée de 1500 à 2500 frelons. Un nid mesure environ 80 cm.

Depuis le début de l'année 2017, de nombreux nids ont été détruits dans plusieurs communes.

Certaines Communauté de communes ont signé une convention avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) pour lutter contre la prolifération du frelon asiatique sur notre territoire.

Si vous repérez un nid de frelons asiatiques sur votre propriété, contactez la Mairie. La démarche à suivre vous sera expliquée.



Une petite piquûre ou un rappel...

Qu'est-ce qu'un frelon asiatique ?

Le frelon à pattes jaunes (*Vespa velutina*), également appelé frelon asiatique, est, comme tous les frelons, un hyménoptère de la famille des Vespidae. La variété que l'on rencontre en France est « nigrithorax », une espèce invasive.

Comment est-il arrivé en France ?

Naturellement acclimatée à un milieu tempéré à sub-tropical, cette variété a probablement été introduite en France vers 2004. Il semble que l'insecte se soit glissé dans une cargaison de poteries en provenance de Chine, livrée dans le Lot-et-Garonne à cette époque. La venue d'un seul insecte aurait alors suffi à implanter l'espèce sur le territoire hexagonal. On la rencontre habituellement en Asie continentale, jusqu'au nord de l'Inde et dans les montagnes de Chine, zones géographiques où le climat est comparable à celui de la France, ce qui explique qu'aient été possibles son installation et la colonisation de nouveaux territoires en Europe. Leur prolifération a depuis été phénoménale et ces frelons sont désormais présents dans la majeure partie du pays.



Quel est son mode de vie ?

Il est simple : ces « femelles fondatrices », femelles sexuées et fécondées à l'automne, destinées à devenir des reines, sont les seules à survivre pendant l'hiver. Quand vient le printemps, elles sortent de leur diapause et de leur cachette, construisent un petit nid, généralement dans un arbre haut, pour pondre et ainsi reconstituer une colonie. Ce nid, constitué de cellules de papier de cellulose entourées d'une enveloppe quasi-sphérique, grandit ensuite pour atteindre 1 m de haut et 80 cm de large, et voit naître 13 000 individus d'avril à décembre ! Au mois d'octobre, jusqu'à 2 000 insectes y vivent, dont au moins 550 femelles sexuées : ce sont elles qui coloniseront d'autres zones l'année suivante (jusqu'à 60 km). Du moins celles qui survivent aux luttes de pouvoir...

Comment différencier un frelon asiatique d'un frelon « commun » ?

C'est assez simple. Le frelon asiatique mesure environ 3 cm (3,5 cm pour les reines) : il est donc plus petit que notre frelon européen « *Vespa crabo* ». Le frelon asiatique est reconnaissable à ses pattes jaunes, ses ailes sombres, son thorax noir, sa couleur sombre et son abdomen sombre cerné d'un anneau jaune-orangé marqué d'un triangle noir. Le nid du frelon commun est moins volumineux que celui du frelon asiatique, toujours ouvert vers le bas (le trou d'entrée de celui du frelon asiatique se situe sur le côté), et est édifié dans un tronc creux ou sous un abri, parfois dans le sol, mais jamais en haut des grands arbres..

Quels sont les risques ?

Les principaux problèmes posés par la prolifération de cette espèce sont sans danger pour l'Homme et ses attaques répétées sur certains insectes volants, particulièrement les abeilles domestiquées :

- Pour l'Homme, il est important de noter que le frelon à pattes jaunes est beaucoup plus agressif que son cousin européen : si l'on s'approche d'un nid actif, volontairement ou sans soupçonner sa présence, il attaque. Son dard peut mesurer jusqu'à 6 mm de longueur, et est assez solide pour traverser des gants de jardinage. De plus, il pique volontiers plusieurs fois de suite ! La piquûre est très douloureuse et le venin est neurotoxique et cardiotoxique. En cas d'attaque, il est fortement conseillé de consulter un médecin ou pharmacien très rapidement, accompagné de préférence. En cas d'allergie, une piquûre mal placée (gorge, tête...) peut vite provoquer un œdème de Quincke, et engager le pronostic vital.

- Concernant les abeilles : pour nourrir ses larves, le frelon se place en vol stationnaire à l'entrée d'une ruche, attaque une abeille, la plaque au sol, l'abat avec un coup de mandibule derrière la tête, la démembrer pour ne garder que le thorax dont il fait une boulette qu'il rapporte ensuite dans son nid. On déplore de plus en plus d'attaques de ce genre, et elles peuvent avoir des conséquences désastreuses : les abeilles sont en état de stress et ne sortent plus de leur ruche.

Quelles précautions prendre contre le frelon asiatique ?

Nous vous conseillons de supprimer les nids par vous-même surtout en période d'activité. Si vous attaquez le nid, les insectes seront stressés et par conséquent très agressifs. A titre indicatif, nous vous rappelons qu'un nid peut contenir plus de 6000 individus. Si la piquûre n'est pas plus dangereuse que celle d'un frelon plus classique, les piquûres répétées, elles, sont en revanche nocives.

Évitez de taper dans les nids, ceci est inefficace et dangereux. Dès que l'on porte atteinte à leur nid, on observe que 90% de la colonie sort pour combattre l'adversaire. De plus, le frelon asiatique, agressif, peut traverser plusieurs épaisseurs de tissus pour vous piquer.

Pour que l'action soit efficace **il faut agir avant l'essaimage**, c'est-à-dire avant que les reines et les mâles ne quittent le nid à la fin de l'été. Par conséquent **il est conseillé de détruire les nids avant la fin juillet et la naissance des futures reines**. Supprimer un nid en hiver est inutile car c'est un nid déserté.

Il n'existe pas de pièges «miracles» efficaces à 100%. Chacun, y allant de sa pratique, fait parfois plus de dégâts car un piège mal pensé va attraper beaucoup d'insectes, mais très peu de frelons.

Contactez des professionnels qui ont le matériel et le savoir-faire pour éradiquer les nids.

« Ne plus être seul », accompagnement renforcé

En 1995, le constat avait été fait par la Communauté Urbaine de Cherbourg et par les communes constitutantes qu'en réponse à une situation préoccupante du chômage et de l'exclusion de certains demandeurs d'emploi, il n'existait pas sur le territoire de possibilité de proposer un parcours d'insertion complet, progressif et sans rupture aux personnes durablement exclues du marché du travail.

Il existait des éléments de parcours, des actions qui pourraient être constitutives d'un parcours mais ils étaient trop peu coordonnés, et pour partie trop peu développés, pour assurer la possibilité de suivre un parcours complet qui permette d'accéder à l'emploi dans une entreprise.

C'est sur la base de ce constat que le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Cotentin a été créé en 1995 à l'initiative de la CUC et de ses communes constitutantes, en concertation avec le Conseil Départemental de la Manche, la Région Basse Normandie et l'Etat. Le district de la Hague en 1997 puis le district des Pieux en 1998 se sont également associés au 1er protocole d'accord du PLIE, service intégré au sein de la MEF Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin.

La perspective de création d'une nouvelle intercommunalité à l'échelle du Cotentin a conduit la MEF à engager dès 2016 une réflexion pour anticiper les conséquences de cette nouvelle donne territoriale sur son organisation. Le périmètre du PLIE était l'un des sujets majeurs de cette réflexion.

En effet, seuls les habitants des communes nouvelles de Cherbourg en Cotentin, de la Hague et de la communauté de communes des Pieux pouvaient bénéficier des activités du PLIE.

L'idée était donc d'étendre le dispositif à l'ensemble du territoire de la future intercommunalité et ceux afin d'en assurer une égalité d'accès des usagers au service public tout en garantissant un accueil de proximité.

Le conseil d'agglomération a voté favorablement pour l'extension du PLIE en date du 15 mars 2018 à l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Le PLIE propose un accompagnement personnalisé et renforcé aux demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés pour accéder à un emploi durable. Il s'adresse plus particulièrement aux demandeurs d'emploi depuis plus d'un an, aux bénéficiaires du RSA et des minima sociaux (ASS, AAH), aux personnes de 45 ans et plus, aux personnes faiblement qualifiées, aux travailleurs handicapés, aux personnes en situation de monoparentalité.

Chaque personne est suivie par un(e) conseiller(ère) unique tout au long de son parcours d'insertion vers l'emploi. Le(la) conseiller(ère) assure une prise en charge globale prenant en compte les caractéristiques professionnelles de la personne (formation, expériences, métier souhaité, ...) et des éléments de son contexte de vie (situation familiale, logement, santé, mobilité...). Il (elle) guide le demandeur d'emploi dans ses choix et ses démarches.

Une permanence de deux référents PLIE a lieu au sein du pôle de proximité de Quettehou, Saint Pierre Eglise et Montebourg mais aussi à la Maison des Services Publics de Valognes.

Vous êtes demandeur d'emploi, inscrit à Pôle Emploi parlez-en à votre conseiller et demander une orientation PLIE. Vous êtes au RSA, inscrit à Pôle Emploi, demander à votre assistante sociale une orientation professionnelle renforcée auprès de la commission vers le PLIE.

Contact :
contactplie@mef-cotentin.com ou
 02.33.01.64.69

Vous avez moins de 26 ans, contactez la Mission Locale au
 02.33.01.64.64.



Demande de services

Vous avez une chambre en trop chez vous, un local, un appartement... que vous êtes prêts à louer à des jeunes travailleurs, stagiaires, employés saisonniers, etc. pour une durée courte ?

N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie pour être recensés.

Nous sommes susceptibles de vous proposer des candidats.



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES :

Même si nous sommes dans l'air du numérique (avec une dématérialisation administrative via internet), beaucoup de démarches se font encore grâce au service public (mairie, préfecture, gendarmerie, tribunal...).

La mairie de Saint-Vaast-la-Hougue vous accueille pour les déclarations suivantes:

- Acte et extrait de naissance
- Décès
- Mariage/PACS/divorce
- Carte d'identité/Passeport (retrait des dossiers)
- Permis de construire

Dans tous les cas, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre mairie qui vous aidera à mettre en oeuvre les démarches nécessaires auprès des différents organismes.

Thierry Hélie

Félicitations à Monsieur Thierry Hélie, conseiller Municipal délégué aux finances, élu président du Comité Régional de la Conchyliculture (CRC) Normandie Mer du Nord depuis le 15 février 2018. En outre, depuis le 5 juin dernier, il est devenu vice-Président du Comité national de la conchyliculture (CNC) en tant que « référent huitres ».



Fort de la Hougue

Festival du livre

Ancres & Encres

**Entrée
gratuite**



Samedi 21 et dimanche 22
juillet 2018 (10 h / 18 h)

17^e
édition

Organisation : **Festival en Cotentin**
Saint-Vaast-la-Hougue - Manche
www.festivaldulivresaintvaastlahougue-ancresetencres.com